

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018 : DELIBERATION N° 134

**Affaires Juridiques & Gestion de
l'Assemblée**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL/CB/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mille DIX-HUIT, le DIX-NEUF DECEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCILO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

**Naguib REFFAS à Corinne DEROO
Patricia MACQ- REMIENS à Arnaud DECAGNY
Guy CAMBRELENG à Yves ZUMSTEIN
Corine DEMOUSTIER à Jean-Pierre COULON
Samia SERHANI à Francis JOURDAIN
Sophie CORDIER à Marc DANNEELS
Frédéric LEFEBVRE à Bernadette MORIAME
Fatiha FEKIH à Marie-Pierre ROPITAL**

EXCUSE(E)S :

Fabrice QUESTEL

ABSENT(E)S :

**Francis TRINCARETTO - Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY
Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI - Christophe DI POMPEO**

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET N° 8 bis : Approbation du pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache et signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2121-29 relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant que le pacte a pour objet d'accompagner :

un territoire de mouvement (infrastructures de la mobilité et du numérique, libérer l'économie et entrer dans la troisième révolution industrielle)

Un territoire d'accomplissement (lutter contre la pauvreté, accès de tous à la santé et à l'éducation, réinventer le service public de proximité)

Un territoire de transmission (richesse agricole et naturelle, dynamisme de la culture et du tourisme, valorisation du patrimoine antique et historique)

Considérant que le territoire Sambre-Avesnois est déjà fortement engagé dans des démarches de transition et de développement durable, notamment à travers le « Pacte pour la réussite du territoire de la Sambre-Avesnois et Thiérache » initié depuis juillet 2017, et conforté par la signature d'un nouveau pacte en date du 07/11/2018

Que les parties prenantes de ce contrat, sont :

- ✓ La communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)
- ✓ La communauté de communes du Sud Avesnois
- ✓ La communauté de communes du pays de Mormal et le Syndicat Mixte du parc naturel régional de l'Avesnois
- ✓ La communauté de communes du Cœur de l'Avesnois et le Syndicat Mixte du ScoT Sambre-Avesnois
- ✓ La Commune de Fourmies
- ✓ La Commune de Maubeuge
- ✓ La commune d'Avesnes sur Helpe
Et

- ✓ L'Etat
- ✓ La Région Hauts de France
- ✓ Le Département du Nord et de l'Aisne
- ✓ La Caisses des dépôts - Banque des territoires

Que l'objet dudit contrat est notamment de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique et solidaire du territoire de la Sambre-Avesnois autour de projets concrets,

Que la durée du contrat est de 6 ans,

Considérant que dès lors, il convient par délibération, de régulariser la situation dudit contrat,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'approuver** le « PACTE pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache », annexé à la présente délibération,
- **D'acter de la signature de** Monsieur le Maire le 07/11/2018

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** le « PACTE pour la réussite de la Sambre-Avesnois- Thiérache », annexée à la présente délibération,
- **Acte de la signature de** Monsieur le Maire le 07/11/2018

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



Transmis en Sous-Préfecture le : 20/12/2018
Affiché le : 23/12/2018
Notifié le :

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903923-20181219-DEL_134_2018-DE



PACTE POUR LA RÉUSSITE

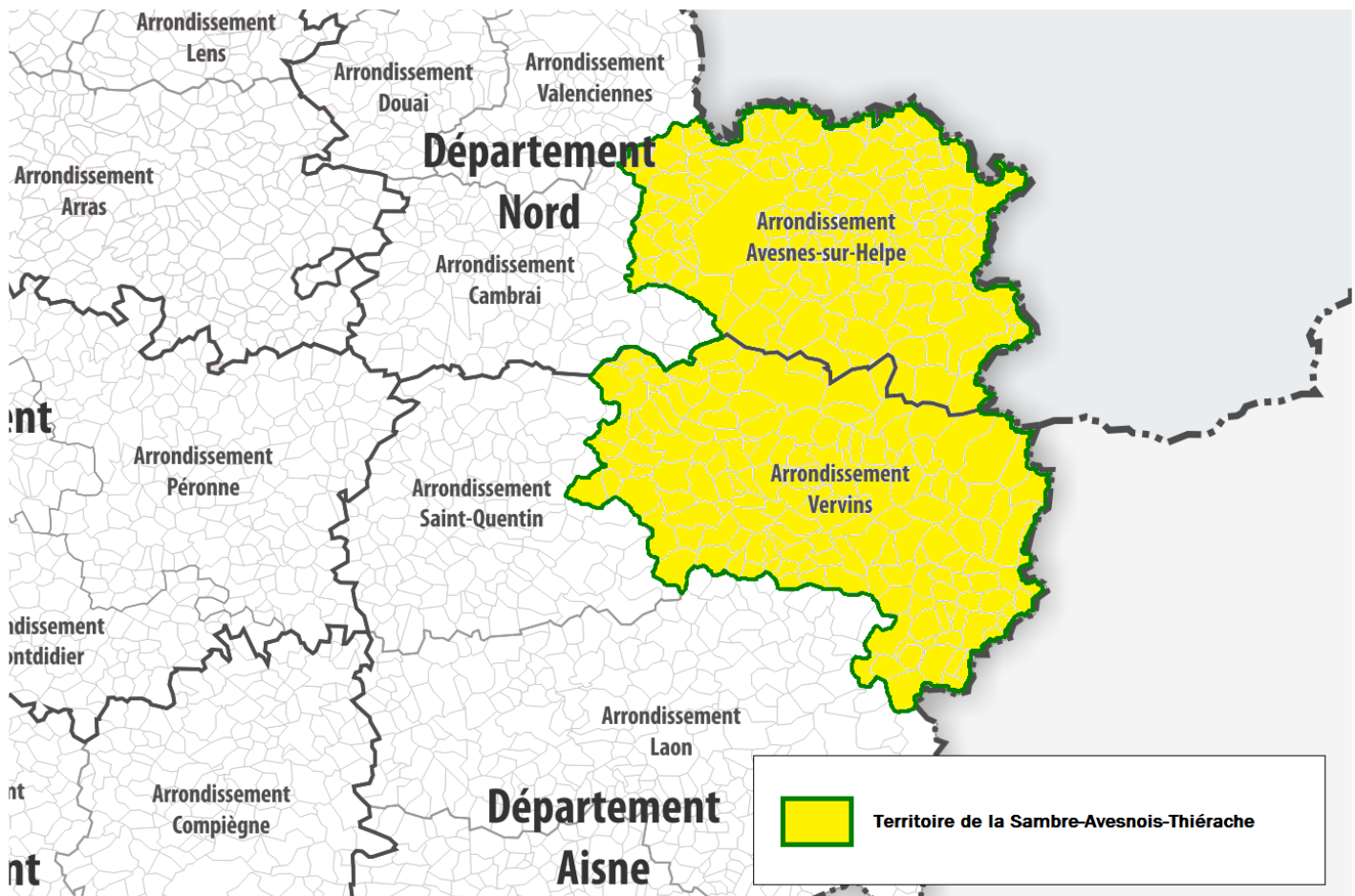
de la Sambre-Avesnois-Thiérache

Sars-Poteries
Le 7 novembre 2018

PREAMBULE	3
1- UN TERRITOIRE DE MOUVEMENT	5
1-1 Parachever les infrastructures de la mobilité et du numérique	5
1-2 Développer les usages de la mobilité et du numérique	5
1-3 Libérer l'économie et entrer dans la 3ème révolution industrielle	6
2- UN TERRITOIRE D'ACCOMPLISSEMENT	8
2-1 Protéger les plus fragiles en prévenant et en luttant contre la pauvreté	8
2-2 Garantir l'accès de toutes et tous à la santé et à l'éducation	10
2-3 Réinventer le service public de proximité	11
3- UN TERRITOIRE DE TRANSMISSION	12
3-1 Faire fructifier les richesses agricoles et naturelles	12
3-2 Affermir le dynamisme de la culture et du tourisme	12
3-3 Valoriser le patrimoine antique et historique	13
ACTE D'ENGAGEMENT	14
TABLE DES FICHES ACTIONS	16
ENGAGEMENT SPECIFIQUE POUR LE DEPARTEMENT DE L' AISNE	46

CHIFFRES-CLÉS :

- 305 000 habitants répartis sur 3 065 km², soit une densité de 99 habitants au km²
- 8 intercommunalités sur 2 départements, 311 communes (dont 80% de moins de 2 000 habitants)
 - 2580 exploitations agricoles (65% d'élevage et 23% de grandes cultures)
 - 20% de la richesse dégagée par l'industrie
- taux de chômage moyen de 21% (au sens du recensement)
- 50,9% des femmes actives en emploi, 36% de jeunes de 18 à 24 ans non insérés
 - taux de pauvreté moyen de 25 %



- **La Sambre-Avesnois & Thiérache, un territoire marqué par les conflits et les grandes ruptures de l'histoire industrielle**

L'espace regroupant les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins constitue **une entité géographique, paysagère et culturelle qui partage un même passé**. Cet ensemble représente un vaste territoire de plus de 3.065 km² et de 305.000 habitants, regroupés au sein de 311 communes sur les départements de l'Aisne et du Nord.

L'activité agricole, présente depuis l'antiquité, **puis l'essor des industries** de la métallurgie, du textile, du verre et de la pierre, aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, **ont permis au territoire de se développer**, à la faveur des atouts dont il dispose, qu'ils soient humains ou naturels.

Ces activités ont façonné le paysage, les traditions et l'image du territoire qui s'est démarqué par la beauté de la nature dans ses vastes espaces ruraux bocagers, par la forte présence de l'industrie dans les zones urbaines et par la qualité de sa production agricole. **Puis**, aux 19^{ème} et 20^{ème} siècle, **les ravages des guerres ont causé de grandes blessures à la Sambre-Avesnois & Thiérache qui a subi l'occupation, les pillages et les destructions de tous ordres** (dans l'Aisne, seules 6 communes ont échappé à la destruction par la guerre). Au-delà de ces ravages, les effets conjugués de **la désindustrialisation, de la crise du modèle agricole et de la transformation** des modes de consommation **ont profondément mis à mal le territoire** sur les plans économiques et sociaux.

Le nombre d'emploi a diminué de 21,5% entre 1975 et 2014 entraînant l'enracinement d'un taux moyen de chômage nettement supérieur aux moyennes régionales et nationales. Par exemple, une ville comme Fourmies, qui fut la capitale mondiale de la laine peignée à la fin du XIX^{ème} siècle, comptait à l'époque 76 usines et réalisait 30 % de la production nationale. Aujourd'hui il n'y a plus qu'une seule filature. Même constat à Aulnoye-Aymeries qui accueillait 4.000 cheminots et 3.700 ouvriers au sein de l'usine Vallourec. Aujourd'hui, le taux de chômage y est supérieur à 20 %.

Sur la partie de la Thiérache située dans le département de l'Aisne, la situation est elle-aussi bien alarmante. Cette partie du territoire a connu des phénomènes récurrents de rétractation de l'activité économique qui ont conduit à des pertes importantes d'emploi en continu. Le taux de pauvreté (INSEE 2018) atteint 28,1% à Vervins, 34,1 % à Hirson, 32,4% à Guise. Le taux de chômage est proche de 16 %.

Globalement, la précarisation du territoire dans son ensemble a été très importante. Le taux moyen de pauvreté est désormais de 25%, contre 18% au niveau régional et 12% au niveau national. 7 communes figurent parmi les 100 plus pauvres de France et au sein des communes elles-mêmes, on dénombre 13 quartiers prioritaires en politique de la ville (dont trois « d'intérêt national », c'est-à-dire présentant des dysfonctionnements urbains et sociaux très importants) ainsi que 4 quartiers retenus dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain.

Se sont également installées des difficultés en matière de mobilité et de qualifications (56% des actifs n'ont pas le baccalauréat), qui rendent plus difficile le retour ou l'accès à l'emploi de ceux qui en sont éloignés, en particulier les jeunes (36% des 18-24 ans sont non-insérés) et les femmes (seules 50,9% des actives sont en emplois). Sur le plan de la santé, le territoire connaît un **taux de mortalité de 2 points supérieurs à la moyenne nationale**. Les problématiques d'addictions, notamment, sont très présentes.

Les conséquences de ce déclin économique et social se font lourdement sentir d'un point de vue démographique. Dans l'arrondissement de Vervins, la population a diminué de 20% entre 1968 et 2011, tandis que dans l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe, où le déclin fut plus limité, elle a diminué de 8% entre 1975 et 2014. **Cette baisse est la plus importante constatée sur la région Hauts-de-France.** Le solde migratoire du territoire est négatif et le solde naturel très légèrement positif peine à stabiliser la perte de population, notamment chez les jeunes adultes.

- **Les atouts de la Sambre-Avesnois & Thiérache pour relever les défis du 21ème siècle**

La Sambre-Avesnois & Thiérache peut s'appuyer sur d'importants atouts pour relever les ambitieux défis écologiques, économiques et sociaux du 21ème siècle. Elle dispose tout d'abord d'un **patrimoine naturel d'une grande qualité**. Souvent décrit comme « la Suisse du Nord », c'est un pays d'eau, de forêt, de champs et de bocage qui offre une grande diversité de milieux naturels remarquables aux nombreuses fonctions écologiques. La valorisation et la préservation de ces espaces sont notamment assurées par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois créé le 13 mars 1998. En outre, en Avesnois, comme en Thiérache, de grandes parcelles de territoires sont reconnues en ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Elle bénéficie ensuite d'un **tissu économique durable**, mêlant une agriculture principalement tournée vers l'élevage et à forte composante biologique à une industrie orientée vers l'innovation et la sobriété carbone. L'élevage laitier tient une place importante dans ce territoire.

On trouve à la fois des exploitations de tailles moyennes du fait de l'héritage bocager mais aussi des exploitations plus conséquentes en grandes cultures. Par ailleurs, des produits identitaires de l'Aisne et du Nord y sont produits tel que le Maroilles. Côté industrie, les secteurs de la métallurgie et de l'automobile sont dynamiques. Le Val de Sambre métallurgique est au cœur des productions mondiales des filières pétrolières, aéronautiques, spatiales et nucléaires.

Enfin, elle peut compter sur **d'importants facteurs d'attractivité culturelle et touristique**. Le patrimoine architectural recouvre deux millénaires d'histoire, du forum antique de Bavay à l'architecture contemporaine d'André Lurçat à Maubeuge, en passant par le patrimoine remarquable du Familistère de Guise, les citadelles fortifiées par Vauban comme à Le Quesnoy, les églises fortifiées de Thiérache le château fort de Guise depuis lequel a été fondée l'association nationale des chantiers de jeunes (« le club du vieux manoir ») et le village de Parfondeval, l'un des seuls classés parmi les plus beaux villages de France au Nord de la Loire.

En outre, les nombreuses possibilités offertes par le tourisme de nature, le tourisme mémoriel, les activités de plein air, la gastronomie, ainsi que la qualité et la diversité des équipements et événements culturels à l'image du Musverre, du Val Joly, du

festival des Nuits secrètes transfrontalière Hirson / Chimay / Fournival encore du Site Abbeville en Thiérache (un des plus anciens festivals de musique baroque), constituent d'incontestables vecteurs de cohésion, de fierté et de rayonnement.



Le bocage, élément identitaire du territoire.

- **Sceller un pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois & Thiérache**

L'enjeu de la présente démarche est de fournir au développement de la Sambre-Avesnois & Thiérache **un cadre stratégique de développement**, avec un haut niveau d'engagement et d'implication de la part de l'ensemble des acteurs signataires.

Afin de garantir un niveau d'opérationnalité et de cohérence dans la mise en œuvre de ce pacte une gouvernance forte a été initiée. Elle comprend les collectivités locales, à travers les EPCI et les principales communes des deux territoires, les Conseils Départementaux, le Conseil Régional ainsi que les services de l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations. Par ailleurs, les partenaires économiques et sociaux, au travers de leurs organisations représentatives, ont aussi été associés. Il s'agit de se rassembler pour mieux prendre conscience des atouts intrinsèques du territoire et les valoriser de manière à ce qu'ils deviennent, à nouveau, des facteurs de développement. Ce qui, hier, à fait la force de la Sambre-Avesnois & Thiérache, doit être utilisé pour rebondir vers l'agriculture et l'industrie de demain.

En termes de fonctionnement, ce cadre stratégique repose sur **un socle d'orientations principales** qui répondent aux besoins du territoire et qui sont **déclinées en actions**. Le volume des actions conduites et celui des acteurs impliqués sont invités à croître dans une logique de concentration, d'accélération et de mise en cohérence des différents projets. Ce document d'engagement global est par ailleurs loin d'épuiser toutes les possibilités de développement du territoire. Il donnera lieu à diverses déclinaisons spécifiques dont un Contrat d'Objectifs Territorial pour l'amplification de la troisième Révolution Industrielle (COTTRI) et un Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES).

Une fois passée la première phase de mise en oeuvre des actions sur le territoire de la Sambre-Avesnois & Thiérache, la présente démarche a vocation à être étendue à d'autres territoires du département de l'Aisne. Les conditions de cette extension future font l'objet d'une annexe au présent Pacte.

Trois orientations principales, ayant vocation à être mises en œuvre ou engagées sur une durée courte de **3 ans** afin que la population puisse en mesurer les effets, sont ainsi définies dans le présent document : Combattre les fractures territoriales, soutenir le développement du territoire et valoriser ses richesses.

La Sambre-Avesnois & Thiérache a subi de plein fouet des chocs qui ont brutalement stoppé son essor. Face à ce décrochage, des sentiments d'abandon se sont développés, provoquant un phénomène de repli sur lui-même du territoire.

Les acteurs du territoire s'unissent par conséquent pour insuffler du mouvement, de l'activité et de l'innovation. L'ambition est de procéder au désenclavement physique et numérique, à la fois dans les infrastructures mais aussi dans les usages, de libérer l'économie pour soutenir l'activité et l'emploi et de préparer l'avenir en accélérant l'entrée dans la 3ème révolution industrielle.

1-1 Parachever les infrastructures de la mobilité et du numérique

• Les infrastructures routières

Le désenclavement du territoire est une attente forte des habitants. La décision de rendre irréversibles les différents chantiers et de raccourcir les délais avant le début des travaux constitue donc un signal majeur de l'engagement des pouvoirs publics.

Pour procéder à ce désenclavement, une forte impulsion sera



La route nationale 2, principal axe routier du territoire.

donnée à l'amélioration de l'accès routier, en particulier celui de la Route Nationale 2 qui joue un rôle essentiel pour l'économie locale et relie le territoire aux axes autoroutiers principaux. À cette fin, **le contournement d'Avesnes-sur-Helpe sera réalisé, pour une mise en service au plus tard en 2025. Les études et les acquisitions foncières concernant la section entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge seront également lancées. Enfin, le contournement Nord de Maubeuge sera réalisé.**

L'Etat, avec les collectivités, s'engagent en outre dans le cadre du présent pacte à réaliser l'aménagement complet à 2x2 voies de la RN2 et se refuse à se limiter à des aménagements de sécurité ou de fluidification de cet axe. L'Etat s'engage donc, dans le présent pacte, à réaliser les premiers travaux d'aménagement de la mise à 2x2 voies de l'itinéraire entre Avesnes-sur-Helpe et Laon par une première tranche dans le cadre de la première programmation nationale pour le désenclavement routier à hauteur de 17,2M€ sur 3 ans, à parité entre l'Etat et la région. L'Etat et les collectivités s'engagent par ailleurs à poursuivre dans le prochain CPER la mise en 2x2 voies entre Avesnes-sur-Helpe et Laon, dont le coût total est estimé à 450M€, dans le respect du phasage complet des travaux qui sera déterminé dans le cadre du présent pacte.

Une attention particulière sera portée à ce que les travaux conduits soient exemplaires en matière de compensations écologiques,

notamment via la préservation et le développement des haies bocagères caractéristiques de la Sambre-Avesnois & Thiérache.

En outre, au-delà de la RN2, l'Etat appuiera le Conseil Départemental du Nord dans le prochain CPER pour la mise en œuvre du contournement Nord de Maubeuge tandis qu'en Thiérache, avec le soutien de l'Etat et du Conseil régional un plan de mobilité rurale, visant à faciliter la mobilité des habitants et des professionnels, sera porté par le Pays de Thiérache.

• Les infrastructures fluviales et cyclables

La Sambre-Avesnois & Thiérache dispose d'un réseau de canaux très dense qui constitue une opportunité intéressante pour dynamiser le tourisme et offrir une alternative à la route.

Afin d'exploiter au mieux cet atout, **le canal de la Sambre à l'Oise** qui relie le canal de Saint Quentin de Travecy à la frontière belge et permet ainsi des itinéraires touristiques entre le bassin parisien et le réseau fluvial de la Belgique et des Pays-Bas, **sera réouvert à la navigation**. Les acteurs du développement économique du territoire se saisiront également des nouvelles opportunités que la réouverture permettra.

Le territoire cultive par ailleurs un fort attachement au vélo qui se caractérise notamment chaque année par le Grand Prix de Fourmies (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe) et la Vétiflette à La Capelle (arrondissement de Vervins). **Il est également frontalier et voisin de pays européens dans lesquels la culture du cyclotourisme est forte** (l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-bas sont à moins de deux heures) et traversé par la Scandibérique, axe majeur du tourisme cyclable reliant la Norvège à l'Espagne. Il est donc important de développer les infrastructures afin d'attirer les cyclotouristes étrangers et de développer les mobilités douces de manière générale. À cette fin, le réseau de pistes cyclables sera étendu, rénové et connecté aux réseaux internationaux de cyclotourisme.

• Les infrastructures numériques

La Sambre-Avesnois & Thiérache fait partie des territoires qui subissent une fracture numérique. Or, l'accès à internet et la couverture en réseau de téléphonie mobile sont des outils indispensables pour assurer le développement économique, le rayonnement touristique et le confort de vie des habitants.

L'ambition des pouvoirs publics est donc d'accélérer la **couverture réseau et fibre**. L'objectif est de résorber les zones blanches de téléphonie et d'internet mobile et de déployer la fibre très haut débit en vue d'apporter un service « triple play » à l'ensemble des habitants ainsi que professionnels ainsi que d'atteindre une couverture en fibre de 100% de la zone d'initiative publique d'ici 2022.

En matière de téléphonie mobile, dans le cadre du « New Deal » Etat / opérateurs, les pouvoirs publics chercheront à placer le territoire en position prioritaire dans l'installation des pylônes qui permettront le déploiement de la 4G.

1-2 Développer les usages de la mobilité et du numérique

Les difficultés d'accès à la mobilité ainsi que l'illectronisme sont importants sur le territoire. Cette situation entraîne des conséquences en matière d'accès aux soins, à la formation, aux services publics et à l'emploi. Il est donc primordial, en parallèle du développement des infrastructures, de développer également les usages de la mobilité et du numérique tout en recherchant leur complémentarité.

- **Soutien aux mobilités douces et solidaires via le numérique**

Les innovations en termes de mobilité solidaires seront encouragées telles que : faciliter l'obtention du permis de conduire à coûts réduits ou le préparer au sein des établissements scolaires, développer les garages solidaires ou encore favoriser le covoiturage solidaire porté par les start-ups. À ces fins, les pouvoirs publics accompagneront le territoire pour qu'il devienne démonstrateur d'applications innovantes. Par ailleurs, l'aide au permis de conduire pour les moins de 30 ans sera mobilisée par le Conseil régional.

De même, pour tirer le plein potentiel de la remise en navigabilité du canal de la Sambre à l'Oise et de l'extension du réseau de pistes cyclables **le territoire sera relié au réseau des « points-nœuds » qui est le réseau de pistes cyclables le plus dense d'Europe.** La Sambre-Avesnois & Thiérache deviendra ainsi le deuxième espace du territoire français à se connecter à ce réseau.

- **Développement des tiers-lieux numériques**

Pour accompagner le déploiement de la fibre il est essentiel de développer une véritable culture du numérique auprès des habitants, des associations et des entreprises. La création de Tiers-lieux, favorisée par l'importante présence de friches industrielles, contribue en plein à cet objectif.

Accessibles à tous les publics (habitants, associations, entrepreneurs, acteurs publics locaux...), ces Tiers Lieux du numérique peuvent combiner plusieurs fonctions : FabLab (atelier de fabrication numérique), Coworking (espace de travail partagé pour faciliter les rencontres entre acteurs et la créativité), Accompagnement de porteurs de projets (appui et conseil), Espace de télétravail ponctuel (pour éviter les déplacements pendulaires) et Médiation numérique (pour sensibiliser et initier aux outils et pratiques numériques). Ces espaces ouverts à tous permettront aux habitants et entreprises de découvrir les usages du numérique et disposer de conseils dans l'utilisation des nouvelles applications (sur smartphone, tablettes, ordinateurs etc.).

Avec le développement des usages numériques, ces Tiers Lieux deviennent des laboratoires qui permettent de réinventer les modes de travail, de collaboration et d'innovation en palliant les problématiques de mobilité et en dynamisant la création d'entreprises grâce au maillage du territoire en lieux de rencontres entre entrepreneurs pour échanger et partager.

1-3 Libérer l'économie et entrer dans la 3ème révolution industrielle

- **Soutien général aux filières et à la création d'entreprises**

En Hauts-de-France et tout particulièrement en Sambre-Avesnois et Thiérache, s'est installée une situation paradoxale dans laquelle un fort taux de chômage coexiste avec une offre d'emploi non négligeable. Résoudre l'équation du dynamisme économique implique donc d'agir à la fois sur l'activité et sur la formation.

Pour agir sur l'activité des entreprises, les acteurs publics **les porteurs de projets** d'ingénierie territoriale mixte (Etat / collectivités) de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe institué en 2018, un comité de développement économique du territoire, animé par les sous-préfets, sera créé.

En second lieu, l'État et le Conseil régional accompagneront



Carrière de pierre bleue, élément identitaire du territoire.

également **la structuration des filières** en assurant la déclinaison territoriale des contrats de structuration de filières stratégiques. La forte présence d'industrie justifie une telle démarche dans la mesure où ce secteur implique des chaînes de sous-traitance importantes dont l'implantation et le développement doivent être anticipés et optimisés. La déclinaison de ces contrats permet en outre aux filières d'être labellisées et donc de candidater à des appels à projets publics spécifiques.

Eu égard à la vitalité de son passé industriel, le territoire sera également un préfigurateur de la démarche «100 territoires d'industrie» visant à accélérer la transformation numérique de l'industrie, dont les contours sont en train d'être définis. Une fois le dispositif élaboré, il trouvera à s'appliquer en priorité en Sambre-Avesnois & Thiérache.

L'objectif est d'accompagner la valorisation des atouts économiques du territoire car ils sont considérables. On peut par exemple citer dans l'arrondissement de Vervins la présence de l'entreprise A2MAC1, leader mondial de l'analyse comparative automobile, la West pharmaceuticals (500 salariés), Nestlé (380 salariés), Materne (400 salariés), Godin (235 salariés), Eberspaecher et AML system (210 salariés chacun).

Dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, il convient de citer la présence de l'entreprise Maubeuge Construction Automobiles (groupe Renault, 1630 salariés et 540 intérimaires), l'entreprise AGC Glass à Boussois (300 salariés), leader français du verre plat, Framatome à Jeumont, acteur majeur de la filière nucléaire mondiale (441 salariés et 116M€ de chiffres d'affaires sur le site de Jeumont), l'industriel Forgitel Dembiermont (207 salariés) ou encore Vallourec, leader mondial des solutions tubulaires premium.

- **Développement des compétences autour des métiers en tension**

La présence simultanée d'un fort taux de chômage et d'une

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 059-215903923-20181219-DEL_134_2018-DE

abondante offre d'emploi sur le territoire impose de s'engager pour permettre un appariement optimal entre l'offre et la demande de travail. Cela passe en priorité par la formation, qu'elle soit initiale ou continue.

L'objectif est d'**élever le niveau de qualifications en adéquation avec les besoins des entreprises**. À cette fin, le service public pour l'emploi local, l'orientation et la formation (SPELOF) analysera les nouveaux besoins de formation par filières.

Au rang des besoins d'ores et déjà identifiés figurent les champs agricole, industriel et numérique pour lesquels des initiatives ont déjà été conduites ou sont en train de l'être. Ainsi pour le secteur agricole, l'offre de formation en enseignement agricole sera renforcée, avec la création de nouvelles formations et l'implantation d'un internat pour permettre à davantage d'élèves du territoire de s'inscrire. Pour répondre aux besoins de l'industrie, une licence professionnelle « Robotique et Vision » a été lancée à la rentrée 2018 à Aulnoye-Aymeries, en lien avec l'Université de Valenciennes. Il conviendra d'en assurer la promotion auprès des jeunes du territoire. Enfin, s'agissant du numérique, deux formations de type Grande École du Numérique ont été déployées à Maubeuge et à Fourmies. Ces formations sont destinées à des jeunes motivés mais sans pré requis. Le présent pacte est l'occasion de s'engager pour renforcer ces initiatives et les faire connaître.

Au-delà de ces démarches déjà conduites, un renforcement des actions de formation dans les domaines de développement stratégiques qui font consensus entre les collectivités et l'État et qui figurent dans le SRDEII **sera entrepris**. À cette fin, le Conseil régional mobilisera au sein du territoire l'ensemble des dispositifs de son Programme Régional de Formation. Par ailleurs, le Plan d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 permettra notamment de renforcer et de soutenir les initiatives visant à élever le niveau de qualification des personnes les plus faiblement qualifiées et plus précisément l'acquisition de compétences professionnelles recherchées par les entreprises du territoire.

La formation initiale, qui participe dès le plus jeune âge de l'adéquation emploi / compétences sera également mobilisée. À cette fin, une évolution de la carte des formations initiales sera proposée par le rectorat afin de répondre au mieux aux besoins de l'économie locale. Les orientations porteront notamment sur la revitalisation du lycée professionnel de Jeumont, la création de formations dans le domaine du numérique et l'essaimage du dispositif de partenariat entre les lycées et les entreprises, déjà expérimenté dans le Valenciennois. Ce dispositif permet le recrutement en alternance d'élèves aux profils variés au sein d'entreprises partenaires qui, par la suite, pourront les recruter dans le cadre de leur plan de développement.

De manière générale, l'orientation des élèves en formation initiale sera également mise davantage en cohérence avec les besoins des entreprises locales. La relation école / entreprise sera renforcée dans le cadre des bassins d'éducation et les activités des Centres d'information et d'orientation de Maubeuge et d'Hirson feront l'objet d'une attention accrue, avec le souci de les moderniser.

- **Accélération de l'entrée dans la troisième révolution industrielle**

À l'heure du développement durable, stimuler l'économie ne suffit plus, il est également essentiel de la repenser. La troisième révolution Industrielle y contribue en plein car elle est à la convergence de trois mutations majeures: la transition énergétique, la révolution numérique et des nouveaux modèles économiques

réconciliés avec nos besoins. L'essor de cette démarche est un levier puissant d'aménagement économique et de développement durable. Le processus de planification urbaine, d'aménagement du territoire, et les liens entreprises / territoires / habitants. Une nouvelle manière pour les entreprises de « coopérer » avec les acteurs du territoire serait utile, de même qu'une nouvelle manière pour les habitants de participer au destin de leur territoire serait à impulser et à promouvoir.

Dans la région Hauts-de-France, l'attachement à la troisième révolution industrielle a reçu une forte impulsion lors de la rencontre, en novembre 2017 à Fourmies, entre la CCI de région, le Conseil régional et Jeremy Rifkin. C'est donc au cœur de la Sambre-Avesnois & Thiérache qu'est née de l'ambition de faire de la région, territoire de tradition industrielle, un pionnier de l'économie de demain, basée sur la transition énergétique et les technologies numériques.

Le territoire est donc particulièrement attentif à ce que cette dynamique se poursuive et s'amplifie. Il dispose, de par l'importance de l'agriculture et de l'industrie dans son tissu économique, d'importants atouts pour ce faire. Dans cette perspective, trois axes seront principalement travaillés.

En premier lieu, la recherche de nouveaux modèles énergétiques. La forte présence d'industrie permet de conduire des projets de récupération de la chaleur dite « fatale » produite par les activités industrielles et de l'utiliser dans des réseaux de chaleur urbain. De même, l'importante ressource en bois (le territoire constitue la partie la plus boisée des Hauts-de-France) ainsi que de nappes d'eau chaudes permettent de se lancer dans l'exploitation de la filière bois-énergie et de la géothermie.

En deuxième lieu, la valorisation non agricole des produits ou sous produits de l'agriculture. Les effluents d'élevage, l'herbe des prairies impropres à l'élevage, les feuilles de betteraves (dont l'Aisne, où est situé l'arrondissement de Vervins) est le premier producteur national, sont autant de matières premières qu'il est possible d'utiliser à des fins de production d'isolants, d'engrais, de molécules chimiques ou de médicaments.

La bioéconomie, c'est-à-dire l'utilisation des ressources biologiques (bio ressources) de la terre et de la mer comme matière première pour la fabrication de produits d'alimentation humaine et animale, la production industrielle, la production de matériaux et la production d'énergie participe également de cette démarche et constitue un tremplin très intéressant pour dynamiser l'économie locale et contribuer à sa mutation. À cet effet, le Conseil régional recherchera à la stimuler au travers de sa stratégie régionale bioéconomie dont le master plan collaboratif a été adopté fin septembre 2018.

En troisième lieu, la modification des pratiques économiques existantes pour les rendre davantage durables. Dans ce domaine, un chantier intéressant sera conduit en matière de préservation de la ressource en eau. Le territoire connaît en effet un paradoxe entre une situation tendue sur la ressource en eau et une consommation massive de cette même ressource par l'industrie des carrières qui pompe et rejette des quantités non négligeables d'eau dans la nature.

Pour tâcher de pallier cette situation, un travail d'**optimisation des nappes d'exhaures** afin de les rendre potables pour la consommation humaine sera mené avec le soutien de l'ARS. Celle-ci accompagnera les porteurs de projets dans les carrières

pour construire des dossiers techniques cohérents avec le cadre réglementaire et les enjeux de préservation de la qualité de l'eau. Cette démarche permettra d'**optimiser les captages** et d'**alimenter les réseaux de distribution d'eau des arrondissements voisins** dans une logique d'optimisation de la ressource et de solidarité territoriale. Pour mettre en œuvre ces démarches, des outils et moyens spécifiques seront mobilisés :

- un apport en animation et en financements d'actions par un contrat d'objectifs territorial pour l'accélération de la Troisième révolution industrielle (COTTRI) ;
- un contrat de transition écologique et solidaire (CTES) accélérateur de projets et concentrateur de crédits, qui permettra un soutien

renforcé en ingénierie

En outre, pour les actio

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID : 059-215903923-20181219-DEL_134_2018-DE

SLO

non agricole des produits issus de l'agriculture – en particulier pour la production d'énergie (méthanisation en premier lieu) – et d'autre part le développement des circuits de proximité (unités de transformation, approvisionnement de la restauration scolaire), les outils de financement proposés dans le volet agricole du Grand plan d'investissement (5M€ sur 5 ans à l'échelle nationale) seront mobilisés spécifiquement pour le territoire qui sera ainsi érigé en démonstrateur de la mise en œuvre de ce plan.

2- UN TERRITOIRE D'ACCOMPLISSEMENT

La Sambre-Avesnois & Thiérache présente des indicateurs socio-économiques dégradés du fait des ravages que le territoire a subi et de la désindustrialisation pour ne citer que ces deux éléments. Le présent pacte est donc l'occasion de s'engager dans une démarche de réparation de ces dommages et surtout de bâtir un socle solide pour permettre son plein accomplissement.

A cette fin, les pouvoirs publics s'engagent à prévenir et à lutter contre la pauvreté, à garantir l'accès de toutes et tous à la santé et à adapter le dispositif d'éducation aux besoins du territoire.

2-1 Protéger les plus fragiles en luttant contre la pauvreté et en renforçant la cohésion sociale

- **Placer la Sambre-Avesnois & Thiérache au coeur de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**

Au sein de la région Hauts-de-France, particulièrement concernée par la pauvreté (2ème région la plus pauvre de France), la Sambre-Avesnois & Thiérache fait partie, avec le bassin minier, des secteurs où les facteurs de précarisation de la population sont les plus prégnants.

Le taux de pauvreté moyen est de 25% sur les deux arrondissements. Dix communes figurent parmi les plus pauvres de France, sachant que de manière générale, le revenu moyen dans l'ensemble des communes des communes du territoire est d'ores et déjà inférieur aux moyennes nationales et régionales. En effet, la part de la population vivant avec un bas revenu sur les deux arrondissements est de 30,5 % soit plus de 11 points au-dessus de la moyenne nationale et 6 points au-dessus de la moyenne régionale. Cette situation sociale justifie la présence de 13 quartiers prioritaires de la politique de la ville en Sambre-Avesnois & Thiérache.

Cette précarité concerne tous les âges à commencer par les enfants et les jeunes. La part des enfants vivant dans une famille dont les parents ne sont ni en emploi ni en formation est de 25 % dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe et de 19 % dans celui de Vervins (elle est de 11 % au niveau national). 30 % des jeunes ne sont ni en emploi ni en formation. Enfin, parmi la forte proportion de personnes privées d'emploi (20 % de la population active), plus de la moitié l'est depuis plus d'un an (55,6 % dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe et 57,2 % dans celui de Vervins).

De très nombreux facteurs freinent l'inversion de cette tendance. Parmi ceux-ci, il convient de citer la surreprésentation des grossesses précoces (43 % des mères ont leur premier enfant avant 20 ans) qui conduit les jeunes femmes à décrocher du système scolaire et à se retrouver sans formation.

En parallèle, le déficit de places en crèches conduit les enfants à devoir être gardés à la maison ce qui amplifie les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi des mères et pénalise les enfants eux-mêmes. Ainsi, 27 % des enfants du territoire présentent des troubles langagiers tandis que 56 % des actifs n'ont pas le baccalauréat.

Pour endiguer puis inverser cette tendance, il est impératif de prévenir et de lutter contre la pauvreté dès le plus jeune âge. Dans cette optique, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté constitue une opportunité exceptionnelle de renforcer le soutien aux opérateurs du champ social et aux publics fragiles en s'appuyant sur les collectivités.

Les objectifs sont de développer la prévention de la pauvreté, qui combat les inégalités avant qu'il ne soit trop tard, de travailler l'universalité qui donne les mêmes droits à chacun, et de permettre la dignité de toutes et tous par l'aide, l'accompagnement, la présence et le travail comme clef de l'émancipation pour toutes celles et ceux qui peuvent y avoir accès car c'est ce qui permet à chacun de construire véritablement sa vie.

Dans ce cadre, l'ambition des pouvoirs publics est de placer la Sambre-Avesnois & Thiérache au coeur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans cette perspective, le préfet de région convoquera sous un an une conférence régionale de la prévention et de la lutte contre la pauvreté en Sambre-Avesnois & Thiérache qui sera le cadre du portage collectif des objectifs des politiques sociales territoriales.

D'ores et déjà, le présent Pacte est l'occasion de mener des actions concrètes pour lutter contre la pauvreté avec l'accroissement du nombre garanties jeunes en faveur du territoire, la création de deux nouveaux centres sociaux (à Avesnes-sur-Helpe et à Fourmies) ou encore d'une Maison des adolescents dans l'Aisne.

- **Aider à l'insertion par l'emploi**

L'une des principales difficultés du territoire en termes socio-économique est l'installation durable du chômage, en particulier

de longue durée. Cette situation éloigne les personnes concernées de la vie sociale et tend à rompre leur lien avec les institutions.

L'aide et l'accompagnement au retour à l'emploi sont donc déterminants. Dans ce cadre, les pouvoirs publics, notamment les départements, avec l'ensemble des acteurs de l'insertion et de la formation (l'Etat, Pôle Emploi, Région, etc...) se mobiliseront pour permettre à ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, et tout particulièrement les allocataires du RSA, de se réinsérer par le travail.

A cette fin, **l'aide à l'insertion** des bénéficiaires des minimas sociaux **sera renforcée**. L'État et les collectivités mobiliseront plus fortement encore le dispositif de **l'insertion par l'activité économique** par de nouveaux opérateurs à hauteur de 17% de l'enveloppe régionale Hauts-de-France. Dans le même esprit, les pouvoirs publics travailleront à anticiper la généralisation des dispositifs d'insertion qui ont fait leurs preuves à l'image des «emplois francs» et de «territoires zéro chômeurs». Le service public de l'emploi mettra ainsi tout en oeuvre en amont pour être prêt à déployer ces dispositifs en Sambre-Avesnois & Thiérache dès la fin de leur expérimentation.

Ces démarches seront doublées d'un engagement contre l'illettrisme, l'illectronisme, le décrochage et l'évitement scolaire, qui sont davantage présents sur le territoire que dans le reste de la



Le familistère Godin à Guise, symbole du dynamisme ouvrier du territoire.

région et constituent des freins très importants à l'insertion. Sans ces « socles » élémentaires, le retour ou l'accès à l'emploi sont en effet très difficiles.

- **Renforcer le soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville**

Si en Hauts-de-France la pauvreté et les difficultés sociales sont très présentes, cela se concentre tout particulièrement dans certains pans du territoire et au sein de ces espaces eux-mêmes, dans des quartiers précis.

Le territoire comporte ainsi plusieurs espaces relevant de la politique de la ville (13 quartiers prioritaires dont 4 d'intérêt national) où les problématiques de frein à la mobilité (66 % des habitants du quartier des Provinces française, à Maubeuge n'ont pas le permis de conduire), de déscolarisation, de délinquance et de radicalisation sont particulièrement présentes.

Des actions fortes sont menées dans ces quartiers, à l'image de

ceux situés en Communauté de communes Maubeuge Val de Sambre. Les axes prioritaires retenus pour lutter contre les discriminations, l'image des quartiers, la santé et la culture. Les partenaires du contrat de ville ont ainsi reconnu que ces thématiques impliquaient un engagement financier particulier. Des groupes de travail ont été créés pour réfléchir à la manière d'améliorer les actions menées en la matière et renforcer considérablement leur efficacité. Cette initiative démontre les besoins considérables constatés sur le territoire.

Le présent pacte est l'occasion de maintenir ces efforts mais aussi et surtout de renforcer les actions menées dans le cadre des contrats de ville sur l'emploi, le développement économique et les dispositifs de droit commun au travers notamment du plan d'investissement compétences. Il s'agit également de mobiliser les dispositifs relevant de l'éducation nationale pour lutter contre la déscolarisation, dont le récent programme « Devoirs faits » ainsi que les actions menées dans le cadre des programmes de réussite éducative ou visant à renforcer le lien entre l'éducation et la culture.

Sur un autre registre, afin de favoriser la mobilité des savoirs et des individus, des passerelles entre le monde rural, prépondérant sur le territoire, et l'environnement urbain dit « prioritaire » seront déployées. Développer des stages d'immersion dans les exploitations agricoles est notamment une solution. La mise en place de travaux d'intérêt général en lien avec le milieu agricole est également une piste envisagée.

- **Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes**

Enfin, pour assurer une cohésion sociale qui soit cohérente avec la grande cause du quinquennat qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, des actions spécifiques seront conduites en faveur des femmes du territoire. La situation de ces dernières est en effet préoccupante avec une très forte présence des grossesses précoces, un taux d'emploi faible et des violences importantes.

Il convient donc en premier lieu de valoriser les figures de réussite féminine du territoire qui sont nombreuses. Pour les mettre en lumière et créer un effet d'entraînement, un système de « **cordées de la réussite des femmes** » sera mis en place.

Les parcours exemplaires et les réussites individuelles des femmes sur le territoire sont actuellement passées sous silence alors qu'elles sont nombreuses. Il convient donc de mobiliser ces forces vives pour stimuler une dynamique positive en donnant envie et fierté aux femmes du territoire. La logique du dispositif sera de créer un « noyau dur » d'exemples féminins et de créer un réseau qui organisera des événements pour attirer le public féminin et lui offrir un soutien spécifique dans la réussite personnelle et professionnelle.

Dans le même temps, des partenariats spécifiques entre les associations d'accueil de femmes victimes de violences et des entreprises seront développés afin de mener des actions de réinsertion professionnelle. Ces partenariats permettront de faire assurer des formations par les entreprises, de reconnaître les compétences acquises par un certificat et d'insérer dans l'emploi. Une action spécifique sur les femmes et l'industrie («Réussir aussi pour elles»), secteur en tension du territoire, sera également conduite.

Pour **lutter contre les violences faites aux femmes**, sera mis en

place un « dépôt de plainte en ligne » pour les personnes victimes de violences conjugales, notamment par le biais d'une plateforme de signalement gérée par des policiers spécifiquement formés par la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains) pour informer et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles.

En parallèle des « **contrats locaux de lutte contre les violences** » seront également mis en place pour permettre un meilleur repérage des victimes par un travail en réseau des professionnels de la santé, de la justice, de l'éducation, des forces de l'ordre et du tissu associatif.

2-2 Garantir l'accès de toutes et de tous à la santé et à l'éducation

• Renforcement du dispositif de santé

Les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins ont été identifiés dans le plan régional de santé (PRS) comme **des territoires en situation socio-sanitaire très défavorables**. L'espérance de vie y est plus faible que sur le reste du territoire national, notamment du fait de l'importance des comportements défavorables à la santé. Les problématiques d'addiction, de tabagisme (+ 27 % de mortalité liée au tabac sur la Sambre-Avesnois par rapport à la moyenne nationale), de cancers non dépistés et de diabète (+37 % de diabète de type 2 par rapport à la moyenne nationale) sont particulièrement préoccupantes.

Face à ces besoins de santé, si les professionnels sont mobilisés, **la démographie médicale reste fragile**, qu'il s'agisse de la médecine hospitalière (dans les hôpitaux, plus de 50 % des médecins sont titulaires de diplômes étrangers) ou de la médecine de ville. Par conséquent, le présent pacte est l'occasion de renforcer l'attractivité des territoires, en particulier les moins denses, c'est-à-dire à la fois ceux où un manque d'offre est constaté ou prévisible à terme, ainsi que ceux où l'offre est présente mais nécessite d'être mieux organisée.

Dans cette perspective les actions proposées portent tant sur le champ ambulatoire, à travers le développement des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), qu'hospitalier, via la création d'un nouveau centre hospitalier à Maubeuge (115M€) et le renforcement des dispositifs visant à l'engagement des praticiens dans la carrière hospitalière. Dans la même logique, la mise en réseau des unités hospitalières de proximité (à l'image de celles de Vervins, Hirson et Guise) sera poursuivie. La priorité est la rédaction d'un projet médical commun par les trois établissements afin de développer une offre médicale complémentaire. Dans un second temps, les adaptations organisationnelles et architecturales concourant à la mise en œuvre de ce projet médical pourront alors être envisagées. Par ailleurs, le présent pacte est aussi l'occasion de compléter les dispositifs de santé en implantant par exemple une maison des adolescents dans l'Aine, qui n'en est pas dotée, ainsi qu'en augmentant la couverture du territoire en équipes mobiles psychiatrie / pauvreté. Enfin, la Région mobilisera également ses dispositifs d'attractivité à destination des professionnels médicaux tels que le système d'assistants à temps partagés, le remboursement d'indemnités de déplacement ou encore la fidélisation des étudiants paramédicaux et sages-femmes.

Dans le même temps, il convient de promouvoir un environnement favorable à la santé et d'agir sur les comportements dès le plus jeune âge via la promotion des comportements favorables à

la santé. L'objectif est de promouvoir des actions sur les conduites addictives notamment le tabagisme, accès aux dépistages des cancers...). Sur ce point le Conseil régional en complément des actions portées par l'ARS et les autres collectivités, cherchera à faire perdurer son soutien à l'Espace Ressources Cancers de Maubeuge, dont les missions consistent à informer, accueillir et offrir une écoute aux patients atteints de cancers ainsi qu'à leurs proches, et leur proposer un accompagnement. En outre, il promouvra activement ses actions visant à encourager la pratique sportive pour améliorer la santé. En dernier lieu, par sa politique de soutien à la prévention, il accompagnera les démarches de prévention des comportements à risque en particulier dans les lycées, mais également en matière de prévention des maladies cardio-vasculaires des publics les plus précaires.

Enfin, le pacte est l'occasion de conduire **le défi de la révolution numérique** en facilitant l'accès des usagers aux professionnels de santé et aux structures de soins dans tous les territoires, y compris les plus isolés. Le développement de la télémédecine constitue l'un des leviers essentiels pour abolir les distances et compléter l'offre présente sur les territoires. Une attention particulière est portée à l'accès des territoires ruraux et à l'accès de la population âgée à ce nouveau type de prestations.

• Un dispositif d'éducation adapté aux besoins du territoire

La Sambre-Avesnois & Thiérache connaît, notamment dans les zones rurales, une baisse de la démographie scolaire. Face à cela, le Rectorat et la DRAAF (autorité académique de l'enseignement agricole) s'engagent aux côtés des collectivités pour **accompagner l'évolution de l'offre scolaire en milieu rural**, la mise en réseau des établissements et l'élaboration des projets éducatifs de territoire. Par ailleurs, **l'attractivité des internats**, qui offrent aux élèves la possibilité de poursuivre la formation de leur choix sans contrainte géographique, dans un cadre favorable à leur réussite scolaire et à leur épanouissement personnel, sera également renforcée.

Dans le même temps, il s'agira de **lutter contre le décrochage et l'évitement scolaire par tous les moyens**. Dans cette optique, des dispositifs ambitieux et dérogoires du droit commun seront expérimentés pour garantir à tous les élèves une maîtrise solide des savoirs fondamentaux à l'entrée en 6ème, en particulier la lecture. En outre, pour endiguer la réticence à la mobilité constatée sur le territoire, source de nombreuses orientations « par défaut » conduisant souvent à l'échec et au décrochage scolaire, un parcours d'éducation à la mobilité sera expérimenté sur le territoire. Enfin, pour offrir un soutien renforcé aux jeunes décrocheurs qui souhaitent reprendre un parcours scolaire, un « micro-lycée » sera créé à Maubeuge, comme cela a été fait dans le bassin minier, pour accompagner ces élèves vers l'obtention du baccalauréat.

Le renforcement du dispositif éducatif veillera également à répondre aux besoins du territoire en matière de professionnels de santé et de personnel d'éducation. À cette fin, le dispositif « Excellence santé », développé en partenariat avec l'ARS sera diffusé à l'ensemble du territoire en s'appuyant sur le lycée Joliot-Curie d'Hirson, où il est déjà implanté. Cette innovation permet à des jeunes lycéens d'augmenter leurs chances de réussite dans les formations santé, notamment les études de médecine. Ce dispositif d'excellence est aussi un pari sur l'avenir : en ayant leurs attaches familiales et sociales dans la région, ces futurs

professionnels de santé seront d'autant plus enclins à s'y installer. Une cordée du même type sera également créée afin d'inciter les jeunes à s'engager vers les métiers de l'enseignement et à s'établir après leur concours sur le territoire.

En dehors des enseignements proprement dits, le présent pacte est également l'occasion de s'engager pour permettre à tous les élèves du territoire d'avoir accès à des activités périscolaires et culturelles de qualité. A cette fin, le rectorat accompagnera spécifiquement les collectivités pour tirer le plein potentiel du Plan mercredi. Une attention particulière sera portée à l'accès à des activités de qualité qui devront donc pouvoir être proposées sur l'ensemble du territoire. Dans le même temps, le parcours d'éducation artistique et culturel des élèves sera renforcé. En l'état actuel des choses, les élèves sont trop souvent amenés à effectuer des déplacements pour aller chercher l'offre culturelle. Il s'agira donc de faire venir la culture sur le territoire, notamment via l'accueil d'artistes en résidence.

Enfin, dans un souci de mobilité des savoirs et d'égalité des élèves de tout le territoire en matière d'accès aux nouvelles technologiques, le numérique éducatif sera fortement soutenu.

Les Tiers-lieux numériques seront au cœur de cette démarche et pourront héberger des formations universitaires hybrides de type grande école du numérique. La réticence à la mobilité est en effet souvent la cause d'une non poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. L'université de Valenciennes possède une antenne universitaire à Maubeuge, sur des thématiques ciblées. Après une étude sur les comportements post-bac des élèves du territoire, il pourra être envisagé de développer une offre de formation numérique hybride de 1^{ère} année (physique en université et en ligne dans les Tiers-lieux) afin d'aider les jeunes à s'engager dans l'enseignement supérieur.

Au-delà des espaces physiques, les espaces numériques seront également soutenus. Ainsi, en matière d'éducation, le déploiement d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) 1^{er} degré sera proposé aux écoles du territoire, sur le modèle de l'ENT bassin minier, afin d'améliorer la parentalité avec l'accompagnement des enfants et de favoriser la communication des parents avec l'école;

Par ailleurs, les communes éligibles à un financement de l'État dans le cadre du plan ENIR (Écoles Numériques Innovantes et Ruralité) destiné à accompagner les communes rurales dans l'équipement numérique des écoles et dans la mise en place de projets pédagogiques innovants, seront accompagnées dans le montage de leur projet. Pour les écoles très rurales du territoire, l'implantation d'équipements numériques innovants tels que les fablabs sera également recherchée.

Pour accompagner cette dynamique, l'élaboration de feuilles de route numérique, véritable schéma du numérique pour le territoire, soutenu par le conseil régional, en lien avec le dispositif régional Tiers lieux numériques, sera encouragée. La mise en œuvre de ces feuilles de route peut être cofinancée par les fonds européens sur les thématiques de la E éducation, E inclusion, E administration et E santé.

2-3 Un service public de proximité réinventé

Le présent pacte est l'occasion de garantir à la Sambre-Avesnois & Thiérache que, non seulement, l'État reste présent sur le territoire mais également qu'il renforce sa présence.

En premier lieu, il s'agit de **garantir la sécurité des habitants.**

À cette fin, une action sera conduite via la construction et la réhabilitation de bâtiments de sécurité intérieure. En outre, les infrastructures, des moyens et dispositifs nouveaux seront déployés. En particulier, un dispositif de quartier de reconquête républicaine sera instauré.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le de bâtiments de
ID : 059-215903923-20181219-DEL_134_2018-DE

Une Maison de l'État sera créée à Avesnes-sur-Helpes, sur le modèle de la sous-préfecture de Vervins. Le statut de capitale administrative de l'arrondissement éponyme sera ainsi conforté. Cette Maison de l'État regroupera dans un même lieu des services actuellement dispersés, au premier rang desquels les services de la sous-préfecture et ceux de l'administration en charge des finances publiques. Cela permettra davantage de cohérence dans l'action, de coordination et de mutualisations de moyens.

Dans le même esprit, l'administration en charge des finances publiques assurera le maintien de sa présence sur l'ensemble du territoire et mettra en place une organisation adaptée aux nouveaux modes de travail des agents et d'accueil du public, en veillant à l'accompagnement des usagers vers le numérique.

En parallèle, pour soutenir les capacités d'ingénierie territoriale du territoire, ce dernier sera constitué en démonstrateur dans le cadre du déploiement des prestations d'ingénierie de la nouvelle Agence nationale de cohésion des territoires.

Par ailleurs, l'accès aux services publics de proximité sera facilité par l'implantation de nouveaux lieux mutualisés et polyvalents qui viendront compléter l'offre des maisons de service au public. C'est ainsi qu'en lien avec le Schéma départemental d'accessibilité des services au public (SDASP), l'expérimentation de « **service public itinérant** » de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise à Guise deviendra laboratoire du déploiement innovant des services publics sur le territoire du présent pacte. Les services des deux sous-préfectures, Vervins et Avesnes-sur-Helpe, ainsi que ceux de l'administration en charge des finances publiques, seront les premiers à participer à cette offre nouvelle de service public. L'objectif est, à terme, de permettre la couverture en service public itinérant de tous les espaces où cela aura été identifié comme nécessaire.

Enfin, pour davantage de proximité dans la GRH des personnels de l'éducation nationale sur le territoire, le bassin de Sambre-Avesnois fera l'objet d'une expérimentation académique pour mettre en place une GRH de proximité visant à la fois l'amélioration du suivi individuel des agents, l'accompagnement des cadres de l'Education nationale ainsi que la stabilisation des personnels nouvellement nommés, issus pour la plupart de la métropole lilloise.

Les richesses, réelles, de la Sambre-Avesnois & Thiérache, sont trop peu valorisées. Le potentiel d'attractivité du territoire n'est par conséquent pas assez exploité. La 3e ambition du pacte est ainsi de redonner au territoire une image positive, qui rendra aux habitants leur fierté légitime et rayonnera sur les territoires voisins.

3-1 Faire fructifier les richesses agricoles et naturelles

Le patrimoine agricole et environnemental de la Sambre-Avesnois & Thiérache est un joyau méconnu, dont les signataires du Pacte s'engagent à assurer le développement

- **Le Parc naturel régional et le tourisme de nature**

Il s'agit de créer un fait territorial qui transcende les frontières administratives et permette d'**unir la Sambre-Avesnois & Thiérache autour de la mise en valeur et de la préservation de son patrimoine naturel**. Dans cette optique, l'extension du périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois sera envisagée, pour englober les espaces remarquables de l'arrondissement de Vervins.

Les possibilités nombreuses en matière de tourisme vert seront également soutenues. À cette fin les pouvoirs publics soutiendront notamment la dynamique du tourisme fluvial et du cyclotourisme, en particulier le long de l'Eurovéloroute 3 qui emprunte le chemin de halage du canal de la Sambre à l'Oise. Une densification du maillage de circuits vélos ou reconversion d'anciennes voies-ferrées en vélos-routes seront travaillées.

- **Une agriculture diversifiée, durable, performante et valorisée dans des circuits de proximité**

L'agriculture doit être un levier de développement global du territoire. À cette fin, les pouvoirs publics soutiendront la mise en place d'un projet alimentaire territorial dans chacun des deux arrondissements, en veillant notamment à la cohérence et aux synergies nécessaires entre les deux. Une attention particulière sera apportée à la reconnaissance de la qualité de la production locale et typique (notamment en soulignant la forte contribution des prairies dans certaines productions comme le lait), ainsi qu'à son importante composante biologique. Le développement de l'agrotourisme doit être étendu en s'appuyant sur les activités agricoles labellisées telles que l'AOP Maroilles ou encore des démarches de marque (comme le Pavé Bleu).

Dans le même temps, des effets d'entraînement à la fois économique et de cohésion sociale seront recherchés via **le soutien aux circuits de proximité**. Un partenariat sera instauré entre les producteurs du territoire et les acteurs publics à l'échelle de la région afin d'approvisionner les cantines en produits locaux, notamment celle de la Métropole européenne de Lille. Cette démarche concourra à l'amélioration de la qualité de l'alimentation et s'accompagnera d'une éducation aux bons réflexes alimentaires.

Dans une logique d'innovation et d'économie circulaire, seront également explorées et soutenues les perspectives nouvelles offertes par **la valorisation non-alimentaire de la production**

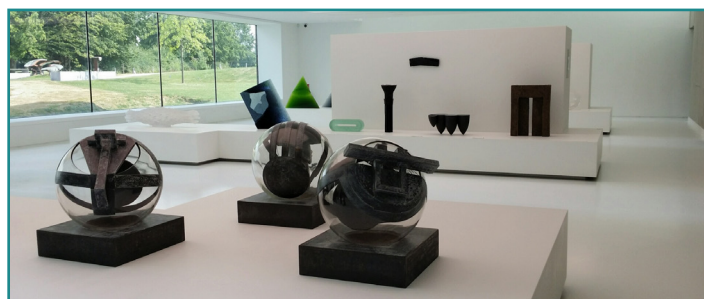
agricole. L'utilisation de sous-produits de l'agriculture non valorisables dans l'alimentation, sera expérimentée pour la production d'énergie par différents moyens adaptés aux caractéristiques des exploitations, en particulier la méthanisation en petites unités, le bioraffinage et la pyrolyse du bois. Le maintien des prairies et l'entretien des haies bocagères et des forêts seront également favorisés.

Le territoire de la Sambre-Avesnois & Thiérache sera ainsi inscrit dans la transition énergétique et les éleveurs disposeront de perspectives de revenus complémentaires les rendant moins dépendants des fluctuations des prix agricoles.

L'enseignement agricole jouera un rôle déterminant dans cette dynamique globale en matière de formation et d'animation locale, en partenariat avec les acteurs locaux, et par le développement de nouvelles offres.

3-2 Affermir le dynamisme de la culture et du tourisme

Le dynamisme culturel et touristique constitue un élément fondamental de l'attractivité du territoire et du bien-être quotidien de ses habitants. **Des atouts sont d'ores et déjà présents** à l'image du **Musverre, à Sars-Poteries, le Familistère Godin à Guise** ou encore la **station verte du lac du Val-Joly**. L'objectif des pouvoirs publics est de renforcer et de multiplier ces atouts, en cultivant un haut niveau d'ambition.



Le Musverre à Sars-Poteries, un équipement culturel d'exception.

- **Soutien à la culture**

Il s'agit de soutenir la création artistique et sa diffusion au plus grand nombre, dans une logique de démocratisation de la culture. Un signal fort sera donné en la matière via la création d'un pôle des musiques actuelles qui dotera le territoire d'un espace de création et de promotion de la musique de premier plan.

Il convient également de renforcer les équipements présents, notamment les musées, et de les interconnecter. Cela passe par les établissements eux-mêmes ainsi que leur environnement immédiat pour prolonger le passage des visiteurs sur le territoire. Dans cette optique, des pôles culturels et touristiques seront créés et aménagés. Par ailleurs, le territoire se portera candidat pour s'inscrire dans le mouvement des **Micro-Folies**. En parallèle, pour tirer le plein potentiel des équipements présents et à venir, une mise en réseau sera conduite afin de mettre en cohérence les différentes programmations et événements. L'objectif est de

créer un « cluster » des équipements et évènements culturels en s'appuyant sur les « pépites » du territoire et de ses alentours (tels que la Manufacture, à Fourmies).

Enfin, il s'agit de promouvoir des évènements qui démontrent le dynamisme du territoire, dans la lignée des différents festivals musicaux organisés chaque année. Le choix de Villers-Cotterêts pour devenir la future cité de la francophonie offre par exemple une belle opportunité pour construire une action autour de Léo Ferré et de la poésie française en général. Ce type d'évènement permettra de créer des ponts entre l'offre culturelle de la Sambre-Avesnois Thiérache et celle de ses alentours immédiats, dans une logique de rayonnement.

- **Soutien à la stratégie touristique**

Pour donner son plein effet à la valorisation de la culture et du patrimoine, une stratégie touristique cohérente et globale doit être développée à l'échelle du territoire, en s'appuyant notamment sur les initiatives « Destination Avesnois » et « Pays de Thiérache ».

En l'état actuel des choses, les initiatives en matière de tourisme sont dispersées sur le territoire. Leur rapprochement permettra d'obtenir plus de retombées et plus d'attractivité. L'objectif est de créer un fil rouge entre les différents « points d'accroche » de la Sambre-Avesnois & Thiérache afin de prolonger le temps de passage des touristes.

Cette stratégie prendra notamment en compte le fort potentiel du territoire en matière d'agrotourisme (dans le secteur de Maroilles en particulier), qui concourt au dynamisme du secteur agricole de manière générale. En outre, elle s'attachera à faire la promotion du territoire à destination des futurs visiteurs de Lille Design 2020 et des jeux olympiques de 2024.

Au-delà de cette stratégie, le soutien au tourisme pourra se traduire par l'élaboration d'un contrat de rayonnement touristique Sambre-Avesnois & Thiérache au regard des candidatures des territoires à l'appel à manifestation d'intérêt (lancé en juillet 2017 par le Conseil Régional Hauts-de-France) pour créer des espaces de rayonnement touristique.

- **Soutien à l'animation de la vie locale**

Au travers du dispositif « Hauts-de-France en Fête », le Conseil régional soutient des manifestations locales valorisant ses talents, produits, patrimoines, traditions... Cet accompagnement permet l'émergence de nouvelles dynamiques territoriales et témoigne d'une attention particulière à l'animation du monde rural. Le présent pacte est donc l'occasion d'inviter les collectivités de la Sambre, de l'Avesnois et de la Thiérache à se saisir de ce dispositif.

3-3 Valoriser le patrimoine antique et historique

Le patrimoine du territoire témoigne de l'attractivité qui fut la sienne aux époques passées. On peut notamment y lire en filigrane **la présence des Nerviens** dans l'antiquité et **l'ingéniosité des fortificateurs** (Vauban et Serré de Rivières notamment) qui ont dû user de leurs talents pour organiser la défense de la frontière.

On y lit également **l'héritage ouvrier et agricole** à travers, notamment, les maisons en pierre bleue, le projet du Familistère de Guise ou encore le patrimoine rural (épis de faîtage, églises et fermes fortifiées...). Tout ceci constitue **un ensemble de richesses**

qui exigent une présence en valeur ambitieuse.

Un effort particulier de mise en valeur du patrimoine historique doit donc être entrepris pour valoriser ces atouts.

Parmi eux, le Forum antique de Bavay, qui est l'un des plus grands fora gallo-romains découvert à ce jour, mérite de voir son attractivité et sa conservation améliorées.

Dans le même esprit, de nombreux éléments patrimoniaux remarquables méritent d'être davantage mis en valeur. Les fortifications érigées par Vauban à Le Quenoy comptent parmi les mieux conservées et les plus représentatives de son œuvre. A ce titre, elles sont susceptibles d'être inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO à l'image des nécropoles de Le Sourd et Effry (arrondissement de Vervins), site faisant également l'objet d'une demande d'inscription au patrimoine mondial.

Les églises fortifiées de Thiérache, ainsi que les anciennes abbayes du territoire constituent également des trésors qui, faute d'entretien et de rénovation, subissent des dégradations au fil du temps. Il en va de même des deux magnifiques tours Florentine construites par Gustave Umbdenstock à Aulnoy-Aymeries et à Buire, qui sont actuellement sans affectation.

L'ambition des pouvoirs publics est donc d'entretenir et de mettre en lumière toutes les richesses que contient le territoire. A la fois pour le plaisir des habitants mais aussi pour renforcer l'attractivité touristique. Conserver ces édifices et, pour certains, les reconvertir pour leur donner une nouvelle vie permettra de souligner l'intérêt porté au territoire et concourra à l'entretien actif de son image.

L'objectif est de mobiliser autant que faire se peut ces richesses directement constatables du territoire pour soutenir l'élan du présent Pacte. Ces éléments de fierté et d'identité emportent avec eux toute une symbolique qui agit puissamment sur les cœurs et les esprits.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 059-215903923-20181219-DEL_134_2018-DE



Les collectivités suivantes prennent acte des objectifs proposés et des engagements de l'État.

Elles s'engagent à réaliser les mêmes objectifs dans le cadre de leurs compétences et de leurs programmes d'investissement.

Elles s'engagent à travailler sur un portage commun.

Elles s'engagent à formaliser cette dynamique par une délibération de leur assemblée dans les trois mois.

La Caisse des Dépôts, au travers de la Banque des Territoires, précise ses modalités d'accompagnement de cet accord cadre « Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache » au travers de son Acte d'Engagement joint à ce document.

En présence d'**EMMANUEL MACRON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Le préfet de la région
Hauts-de-France

Michel LALANDE

Le Président du Conseil régional
Hauts-de-France

Xavier BERTRAND

Le Président
du Conseil départemental du Nord

Jean-rené LECERF

Le Président
du Conseil départemental de l'Aisne

Nicolas FRICOTEAUX

M. le Directeur national
de la Caisse des Dépôts et Consignations

Eric LOMBARD

Le Président de la Communauté
de communes Sud-Avesnois

Jean-Luc PÉRAT

Le Président de la Communauté
D'agglomération Maubeuges Val-de-Sambre

Benjamin SAINT-HUILE

Le Président de la Communauté
de communes du cœur de l'Avesnois

Alain POYART

Le Président de la Communauté
de communes du Pays de Mormal

Guislain CAMBIER

Le Président de la Communauté
de communes de la Thiérache du centre

Paul VERON

Le Président de la Communauté
de communes de la Thiérache Sambre et Oise

Hugues COCHET

Le Président de la Communauté
de communes des portes de la Thiérache

Pierre DIDIER

Le Président de la Communauté
de communes du Pays des trois rivières

Jean-Jacques THOMAS

Le maire de la commune
d'Aulnoye-Aymeries

Bernard BAUDOUX

Le maire de la commune de
Maubeuge

Arnaud DECAGNY

Le maire de la commune de
Fourmies

Mickaël HIRAUX

Le maire de la commune
d'Avesnes-sur-Helpe

Marie-Annick DEZITTER

Le maire de la commune de
Le Quesnoy

Marie-Sophie LESNES

TABLE DES FICHES ACTIONS :

Fiche action n°1 : Parachever les infrastructures de la mobilité et du numérique (p.17)

Fiche action n°2 : Développer les usages de la mobilité et du numérique (p.19)

Fiche action n°3 : Libérer l'économie pour soutenir l'activité et l'emploi (p.22)

Fiche action n°4 : Investir pour l'avenir en entrant dans la troisième révolution industrielle (p.25)

Fiche action n°5 : Protéger les plus fragiles en prévenant et en luttant contre la pauvreté (p.27)

Fiche action n°6 : Garantir l'accès de toutes et de tous à la santé (p. 30)

Fiche action n°7 : Adapter l'éducation aux besoins du territoire (p.33)


Fiche action n°8 : Renforcer et moderniser la présence des services publics (p.36)

Fiche action n°9 : Faire fructifier les richesses agricoles et naturelles du territoire (p.38)

Fiche action n° 10 : Affermir le dynamisme de la culture et du tourisme (p.41)

Fiche action n°11 : Valoriser le patrimoine antique et historique (P.44)

FICHE ACTION N° 1 PARACHEVER LES INFRASTRUCTURES DE LA MOBILITE ET DU NUMÉRIQUE

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 
ID : 059-215903923-20181219-DEL_134_2018-DE

LA ROUTE NATIONALE 2 ET LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Les Contrats de Plan État Région successifs ont été l'occasion de mettre progressivement à deux fois deux voies la liaison entre Paris et Laon ainsi que, plus au nord, entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge. Des sections importantes restent encore toutefois à réaliser et à financer. En outre, la partie intermédiaire de l'itinéraire, entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, tarde à voir ses aménagements pour la mise à 2x2 voies mis en oeuvre. Ces travaux sont importants dans la mesure où la route nationale 2 joue un rôle essentiel de désenclavement et de connexion aux axes autoroutiers principaux. Elle supporte également un trafic de Poids Lourds significatif (20 à 25 % du trafic) pour lequel elle offre une alternative aux autoroutes payantes entre Paris et Bruxelles.

Le pacte formalise les engagements suivants

- **Démarrer les travaux du contournement d'Avesnes-sur-Helpe dès 2021 en vue d'une mise en service au plus tard en 2025.**
- **Assurer l'exemplarité environnementale des travaux** à travers la mise en œuvre de compensations écologiques de haute qualité parmi lesquelles la plantation de haies bocagères, la restauration de mares prairiales sur le territoire de la Communauté de communes du cœur de l'Avesnois ainsi que la réalisation d'une étude de faisabilité de l'utilisation des sédiments du chantier de remise en navigation du Canal de la Sambre à l'Oise en sous-couche de chaussée.
- **Lancer les études et finaliser les acquisitions foncières sur la section de la RN2 entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge, à hauteur de 2,5M€, pour garantir un démarrage dans le cadre du futur CPER**
- **S'engager à réaliser l'aménagement complet à 2x2 voies de la RN2 dont le calendrier de réalisation et le phasage seront arrêtés dans la période d'application du pacte afin d'être pris en compte dès le prochain CPER. Le scénario des seuls aménagements de sécurisation ou de fluidification sur cet axe est abandonné. L'Etat et la région s'engagent à réaliser ainsi la première tranche de travaux de mise en 2x2 voies de la section de la RN2 entre Avesnes-sur-Helpe et Laon, programmée dans le cadre d'une étude d'itinéraire partagée avec les élus locaux, pour un montant de 17,2M€, financé à parité par l'Etat et la Région, et s'engagernt à programmer les travaux de poursuite de la mise en 2x2 de voie de cette section de la RN2 dans le cadre du futur CPER et dans la perspective de la mise en 2x2 voies de l'axe complet.**

L'enveloppe de 17,2M€ identifiée dans le cadre du présent pacte sera mobilisée pour le financement de premiers travaux de mise en 2x2 voies sur la section Avesnes-sur-Helpe / Laon, ainsi que pour les études préalables à la déclaration d'utilité publique de la mise à 2x2 voies de l'axe. Elles comportent notamment des études de contournement de La Capelle, Froidestrées et Vervins, dans la perspective de la programmation des aménagements de section à x2 voies qui sera inscrite au prochain CEPR.

Les premiers travaux de la mise a 2x2 voies de la section Avesnes-sur-Helpe / laon, inscrits au présent pacte, complèteront ainsi la réalisation des travaux prévu au CPER sur la portion de la RN2 située au sud de l'Aisne comme le lancement des travaux de la déviation de Peroy les Gombries d'ici la fin de l'année, l'Etat ayant engagé 2M€ sur cette déviation dès cette année.

- Maintenir l'engagement de réaliser le contournement nord de Maubeuge.

LES INFRASTRUCTURES DÉDIÉES À LA CIRCULATION FLUVIALE ET AU VÉLO

L'Avesnois possède le réseau hydrographique naturel le plus dense de la région Nord- Pas-de-Calais avec 2150 km de cours d'eau. Afin d'exploiter au mieux cet atout, le canal de la Sambre à l'Oise qui relie **le canal de St Quentin de Travecy** à la

frontière belge et permet ainsi des itinéraires touristiques entre le bassin parisien et Pays-Bas, **sera mis en navigabilité**.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 
ID : 059-215903923-20181219-DEL_134_2018-DE

Le territoire cultive par ailleurs un fort attachement au tourisme à vélo en lien avec la Belgique voisine, A cette fin, le réseau de piste cyclables sera rénové et étendu par le Conseil départemental du Nord. En outre, le territoire intégrera le plus grand réseau européen de cyclotourisme. Baptisé « réseau des points-nœuds » ce dispositif permet de communiquer auprès de cyclotouristes sur les points d'intérêt du territoire et de les inviter par conséquent à s'y arrêter.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Financer la part manquante du projet de mise en navigabilité du canal de la Sambre à l'Oise. Les études engagées dans le cadre du CPER conduisent à réévaluer le besoin de financement à hauteur de 5,5M€. Le pacte est l'occasion pour Voies Navigables de France et le Conseil régional de prendre l'engagement de financer les 5,5 M€ manquant.
- Le Conseil Départemental du Nord rénovera la Voie Verte de l'Avesnois, entre Ferrière-la-Grande et Trélon dans le cadre de schéma directeur cyclable. La réhabilitation de ce tronçon de l'euro-véloroute n°3 représente un investissement de 1,9 M€.
- L'État cherchera à accompagner, par l'intermédiaire du «plan vélo», la mise en place du réseau des points nœuds sur le territoire. Plus grand réseau de cyclotourisme d'Europe, ce dispositif permet de communiquer auprès de cyclotouristes sur les points d'intérêt du territoire et de les inviter par conséquent à s'y arrêter.

LES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

La Sambre-Avesnois & Thiérache se caractérise par des infrastructures numériques obsolètes et/ou qui ne couvrent pas la totalité de leur population. L'ambition des pouvoirs publics est donc de s'assurer qu'à l'horizon 2022 le très haut-débit, fixe ou mobile, soit disponible en tout point du territoire.

Le Pacte formalise les engagements suivants

- **Concernant le très haut-débit fixe (déploiement de la fibre optique), les pouvoirs publics confirment leurs engagements respectifs** dans les projets actuellement en cours de réalisation : une couverture intégrale de la Sambre-Avesnois pour fin 2021 et de la Thiérache pour fin 2022. L'Etat veillera au maintien du rythme des déploiements sur l'ensemble du territoire et à l'engagement des opérateurs privés sur la durée.
- Concernant le très haut-débit mobile (4G), le passage en 4G des pylônes d'ores et déjà désignés est maintenu. Pour les sites restant à désigner par l'autorité préfectorale, la priorité du territoire Sambre-Avesnois & Thiérache sera recherchée afin d'accélérer le déploiement.

ANCRRER LA PRATIQUE DU COVOITURAGE, QUI RENFORCE LE LIEN SOCIAL ET INNOVER POUR REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DES TRANSPORTS

L'accès à la mobilité peut être un frein à l'accès à l'emploi, à la formation, aux soins aux activités extrascolaires des enfants. Il convient donc de s'appuyer sur le numérique pour déployer des solutions qui érigeront la Sambre-Avesnois & Thiérache en lieu de démonstration des nouveaux usages de la mobilité.

Le pacte formalise les engagements suivants

L'État s'engage à mettre en place un **appel à manifestation d'intérêts doté de 2,25M€ sur 3 ans pour développer le covoiturage solidaire et les solutions permettant de réduire l'empreinte écologique des déplacements**. Afin d'amorcer la dynamique, plusieurs projets ont été identifiés pour concourir dès 2018 à cet appel à manifestations d'intérêt :

- Dynamiser le covoiturage solidaire par le biais d'un programme d'éducation à la mobilité apprenante ;
- Réduire l'isolement des personnes peu mobiles en facilitant leur accès aux soins et aux produits de premières nécessités via le covoiturage collaboratif ;
- Déployer une offre collaborative de mobilité pour les personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- Faciliter la mise en relation des parents pour l'organisation du covoiturage des enfants dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires ;
- Aider le public fragile à obtenir le permis de conduire.
- Former à l'éco-conduite pour réduire la consommation de carburant et déployer les outils de mesure de la consommation de carburant
- Mettre en place une infrastructure de recharge d'énergie renouvelable utilisant les ruches d'abeilles connectées à un pool de voitures électriques.

AIDER À L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE

Dans certains espaces du territoire, de très larges parts de la population sont éloignées de la mobilité. Ce type de difficulté conduit à des blocages en termes d'accès à l'emploi et à la formation notamment. Pour endiguer ce phénomène, une expérimentation sera conduite.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- Les pouvoirs publics, en particulier le conseil départemental de l'Aisne, travailleront à développer une expérimentation pour permettre l'apprentissage et le passage du code de la route dans les établissements scolaires de la Thiérache.

CRÉER UNE FILIÈRE TERRITORIALE DE SERVICES À LA PERSONNE EN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Sur la base d'un partenariat la Fédération du service aux particuliers (FESP) et les acteurs publics, une filière territoriale de services à la personne en environnement numérique sera créée et sera opérationnelle dès 2019.

Cette action vise à favoriser le rapprochement entre les acteurs de l'innovation technologique, les industriels de l'économie numérique et les professionnels du service à la personne afin de co-concevoir et co-développer des outils et services à la personne qui répondent aux besoins des habitants du territoire, notamment les personnes âgées, et exerce un effet d'entraînement sur l'économie et l'emploi.

Dans la même perspective, une « maison témoin » regroupant toutes les innovations technologiques et numériques à destination des personnes (senior, malades, handicapées...) pourrait permettre la formation de personnes (senior, malades, handicapées...) pour permettre la formation de vie ...).

Le pacte formalise les engagements suivants

- la Fédération du service aux particuliers mettra à disposition ses équipes, ses réseaux et ses outils pour animer la filière.
- L'Etat s'engage à financer l'action à hauteur de 200,000€ par an sur 3 ans.
- Le Conseil régional cherchera à créer une « maison témoin » des innovations technologiques à destination des personnes en sollicitant un financement européen.

RENFORCER LA GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE DE MAUBEUGE

La communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre est labellisée « grande école du numérique » pour son partenariat avec l'Université de Valenciennes qui a permis de créer un site de formation à la cybersécurité à Maubeuge. Pour renforcer cet atout, la collectivité souhaite proposer davantage de formations.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- La grande école du numérique de la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre sera renforcée par un élargissement de son offre de formation et des actions de promotion.

DÉVELOPPER LES TIERS-LIEUX ET LA MEDIATION NUMÉRIQUES

Les Tiers-lieux numériques sont le vecteur d'une transformation profonde des territoires en matière de travail, de déplacements, de consommation d'industrie et de services publics. La notion de Tiers Lieux désigne un lieu distinct du travail et de la maison permettant les échanges entre individus dans un lieu accessible, confortable, gratuit ou à faible coût. Avec le développement des usages numériques, les Tiers Lieux deviennent des laboratoires qui permettent de réinventer les modes de travail, de collaboration et d'innovation. Accessibles à tous les publics (habitants, associations, entrepreneurs, acteurs publics locaux...), un Tiers Lieu du numérique peut combiner plusieurs fonctions :

- FabLab (atelier de fabrication numérique) ;
- Coworking (espace de travail partagé pour faciliter les rencontres entre acteurs et la créativité) ;
- Accompagnement de porteurs de projets (appui et conseil) ;
- Espace de télétravail ponctuel (pour éviter les déplacements pendulaires) ;
- Médiation numérique (pour sensibiliser et initier aux outils et pratiques numériques).

Le Pacte formalise les engagements suivants


Pour le développement des tiers-lieux, la Sambre-Avesnois & Thiérache, l'Etat accompagnera les acteurs du territoire dans la souscription au fonds d'amorçage « Fabrique de territoires » que le Ministère en charge de la cohésion des territoires est en train de constituer. Dès lors que le cahier des charges de souscription à ce fonds sera établi, les projets du territoire seront examinés en priorité. Pour ceux qui ne seraient pas retenus à ce titre, des soutiens financiers seront recherchés par le biais des crédits de droit commun. Sur cette base, les projets de Tiers-lieux dont l'accompagnement sera recherché sont les suivants :

- Projet de tiers-lieu dans l'ancien tribunal d'Avesnes-sur-Helpe, permettant ainsi de redonner vie et utilité à ce bâtiment historique remarquable situé en plein cœur du centre-ville et actuellement désaffecté. Le Conseil Régional dans le cadre de son dispositif « Tiers Lieu numérique » participera au financement du fonctionnement et de l'investissement à hauteur respectivement de 90.000€ sur trois ans et 30.000€ sur trois ans.
- Projet de tiers-lieu numérique baptisé « Le Labo » et situé au sein d'une friche industrielle de 2000m2 sur la commune de Fourmies. L'Etat participe à ce projet à hauteur de 180.000€. A noter que le Conseil Régional a financé en 2016 la préfiguration du « Labo » à hauteur de 40 000€ en fonctionnement et 30.000€ en investissement. Avec le présent pacte, le Conseil Régional dans le cadre de son dispositif « Tiers Lieu numérique » participera au financement du fonctionnement et de l'investissement à hauteur respectivement de 90.000 € sur trois ans et 30.000 € sur trois ans.

- Le projet des trois tiers-lieux numériques modulables sur les communes de Le Quesnoy, Landrecies et Somain participera au dispositif « Tiers Lieu numérique » régional dans le cadre de son dispositif « Tiers Lieu numérique » participera au dispositif de l'investissement à hauteur respectivement de 90.000 € sur trois ans et 30.000 € sur trois ans.
- Le projet de tiers-lieu multi usage sur la commune de Maubeuge sur une ancienne friche industrielle.
- Le projet de tiers-lieu d'Hirson. Il comprendra un Fablab, un espace de coworking, un espace de télétravail ainsi qu'un espace d'apprentissage et de médiation aux outils et pratiques numériques.
- Le projet d'espace de coworking de Guise dans le cadre de la reconquête du centre-ville, par la réhabilitation d'un immeuble.
- En appui et en complément de ces projets, la Région coordonnera un collectif d'acteurs publics et privés pour déployer, en expérimentation sur l'Avesnois et la Thiérache, l'utilisation de chèquiers « Pass Numérique ». Ce nouvel outil répond aux recommandations de la stratégie nationale pour un numérique inclusif. Il s'agira aux cotés de la CNAF, de Pôle Emploi, de la BNP et du GIE Grande Ecole du Numérique de co financer l'acquisition de chèquiers qui seront destinés à la médiation numérique des habitants (jeunes décrocheurs, habitants de quartiers politique de la ville, seniors, parents d'élèves) dans les tiers lieux numériques. D'une valeur nominale de 10€ et à la manière des chèques déjeuners, chaque chèque permet à la personne de régler une prestation d'accompagnement au numérique.
- L'Etat propose de soutenir les actions menées pour l'inclusion numérique par la signature de la charte « Territoire France connectée pour un numérique inclusif ». Elle engage l'Agence du Numérique, grâce à l'expertise de la Mission Société Numérique à apporter un appui pour conseiller et orienter les actions, mettre en réseaux les initiatives avec d'autres territoires, proposer l'expérimentation d'outils utiles pour la stratégie, valoriser et documenter les initiatives pour nourrir sous forme de biens communs les plateformes ressources développées dans le cadre de la stratégie pour un numérique inclusif. La signature de la charte est conditionnée par la mise en place de deux dispositifs issus des recommandations de la stratégie pour un numérique inclusif, dont le déploiement du pass numérique.

FICHE ACTION N° 3

LIBÉRER L'ÉCONOMIE POUR SOUTENIR L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 
ID : 059-215903923-20181219-DEL_134_2018-DE

SOUTENIR LA CRÉATION REPRISE D'ACTIVITÉS ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Pour soutenir la création reprise d'activités et le développement des entreprises, la Région a déployé au niveau régional le plan Starter - dédié à la création et à la reprise d'entreprises – et le plan Booster TPE pour accélérer le développement des entreprises.

En outre, pour développer l'internationalisation des entreprises, la Région a déployé le plan Booster Exportation. Le présent pacte est donc l'occasion de mobiliser ces outils pour le territoire de la Sambre-Avesnois & Thiérache.

Le pacte formalise les engagements suivants

- La Région veillera à ce que les réseaux d'accompagnement retenus pour le SIEG Starter assurent une couverture réelle et optimale du territoire concerné. Concernant Booster TPE, la Région s'assurera de la tenue 2 fois par an de temps fort pour promouvoir la possibilité d'accompagnement auprès des PME du territoire. Les territoires concernés se verront proposer d'assurer la prise en charge du reliquat de l'intervention Booster TPE (soit le coût du diagnostic (150 euros HT par entreprise).
- Dans le cadre du plan Booster Exportation, des parcours export seront proposés aux entreprises du territoire par les acteurs de la « Team Hauts de France Export ». Des réunions d'information seront organisées pour présenter aux entreprises du territoire l'offre de services commune Région/Business France/CCI/Etat.

La Région apportera également son soutien à la Maison de l'Entreprise pour la Thiérache et la Serre (METS), en complément des moyens mobilisés au titre de la politique STARTER, ceci pour :

- Accompagner, en complémentarité avec les opérateurs du chéquier Starter retenus sur le territoire, la création d'entreprises et les porteurs de projet du territoire ;
- Accompagner, en complémentarité avec les opérateurs issus du plan Booster TPE, les entreprises du territoire.

SOUTENIR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Au cours des dernières décennies, l'activité commerciale était une activité spontanée et naturelle des centres bourgs. Elle était un indicateur fort de leur vitalité. Mais le développement de nouveaux modes de consommation issus de la grande distribution ont entraîné un très fort déclin du commerce de proximité et de l'artisanat. Les dispositifs de revitalisation des centres-ville doivent donc être mobilisés avec conviction.

Pour la partie du territoire située en Thiérache, un plan d'action a été établi en 2017 par le PETR du Pays de Thiérache pour lutter contre phénomène, repenser la fonction commerciale des centres-bourgs et développer l'économie de proximité. À l'aide d'un chargé de mission recruté en 2018, ce plan d'action implique différents niveaux d'intervention (revoir le périmètre des centres-villes, accompagner les mutations des locaux commerciaux, lutter contre la vacance par la mise en place d'un observatoire, déployer une taxe sur les locaux vacants, développer les réseaux de commerçants, promouvoir les produits locaux, développer les rendez-vous et événements innovants tels que les marchés alternatifs et les rassemblements de foods-trucks, professionnaliser les acteurs dans la mise en place d'un parcours touristique et gastronomique avec les restaurateurs et les hôteliers...).

Le pacte formalise les engagements suivants

- Le plan d'action de la Thiérache visant à soutenir l'économie de proximité sera mis en œuvre (le coût de cette action est environ de 175000€ par an, actuellement cofinancé par UE/Région/EPCI). La région accompagne financièrement ce plan d'action à hauteur de 30K€ par an, l'UE intervient à même hauteur dans le cadre des fonds Leader, et le reste est à la charge de l'EPCI.

- En outre, à destination de l'ensemble de la Sambre-Avesnois & Thiérache, la Région (fonds d'intervention, appel à projets) en vue d'accompagner le territoire autour de la commercialisation des centres bourg, de sauvegarde du dernier commerce, de transition numérique, complément, la Région soutiendra les initiatives portées par les acteurs (Boutiques à l'essai, Commerces en Test, La Star'Up est dans le pré) qui seront déployés sur le territoire (avec l'appui de moyens FEDER, le cas échéant).

Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire couvert par le présent Pacte, les dispositifs de revitalisation centres-villes et centres-bourgs seront amplifiés et leur mise en œuvre sera accélérée. Cela concerne notamment :

- Les contrats de ruralité du Pays de Thiérache et de la communauté de communes du sud de l'Avesnois ;
- Le programme Action cœur de ville de Maubeuge ;
- L'appel à projet « pôles de centralités » déployé par le Conseil régional.

CRÉER UN COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Afin de développer une vision d'ensemble des projets de développement économique du territoire et une action coordonnée de la part de l'ensemble des acteurs impliqués, un comité de développement économique sera créé. Il regroupera les sous-préfectures, les services de développement économique des EPCI, du Conseil régional, la DIRECCTE, la CCI, le MEDEF, l'Union des industries et métiers de la métallurgie, et sera ouvert à tout autre partenaire en fonction des sujets abordés.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- Élaborer une charte de partenariat des acteurs du développement économique de la Sambre-Avesnois & Thiérache afin de créer le comité et réaliser une première réunion du comité de développement économique au premier semestre 2019. Cette Charte a vocation à préparer une convention stratégique de déclinaison du SRDEII dans le territoire. L'agence de développement et d'urbanisme de la Sambre inscrira la rédaction de cette charte dans sa convention de 2019 avec l'État.

STRUCTURER LES FILIÈRES STRATÉGIQUES D'INTÉRÊT NATIONAL

Le territoire doit s'inscrire pleinement dans la dynamique des contrats de filières stratégiques labellisés par l'État, en particulier celles qui marquent l'identité du territoire : automobile, mines et métallurgie, agriculture. Cela permettra aux entreprises de se porter candidates au dispositif du PIA 3 régionalisé « Accompagnement et transformation des filières », et plus largement à tout autre AAP ou AMI nationaux ou européens, visant à renforcer la compétitivité des filières stratégiques nationales.

Le pacte formalise les engagements suivants

- L'État et la Région s'engagent à accompagner les entreprises du territoire afin d'assurer la déclinaison locales des « contrats de structuration stratégique de filière ».
- L'État et la Région assureront auprès des acteurs des filières stratégiques la promotion des dispositifs mobilisables (PIA3 régionalisé notamment).
- La Région s'engage à mobiliser l'ensemble de ses dispositifs (Booster Filières, Booster TPE, Booster Innovation, Booster Exportation, Parc d'Innovation) pour mettre en œuvre les contrats stratégiques de filières, dans le respect de chaque cadre d'intervention.

SOUTENIR LA FILIÈRE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE

La Sambre Avesnois & Thiérache est une terre d'innovation sociale. A Guise, le familistère a constitué le terreau d'une expérience sociale unique pendant près d'un siècle. Aujourd'hui, cet esprit perdure dans les associations à l'image des «Copains d'Thiérache» qui tiennent un garage à vélo solidaire et valorisent les produits bios en circuits courts.

Le territoire sera donc accompagné pour que ces initiatives soient reconnues. Dans le cadre de « Le French Impact », l'État a lancé un appel à manifestation d'intérêt qui permettra de labelliser les territoires dynamiques en matière d'innovation sociale. Les territoires labellisés auront un accès aux financeurs, facilitateurs publics, entreprises engagées, évaluateurs d'impact, et parraineront les territoires moins matures. En particulier, ils pourront solliciter le fond d'amorçage mis en place par « Le French Impact » en 2018. Ce fonds est à destination des entreprises de l'économie sociale et solidaire de moins de 3 ans d'existence et disposant d'un budget inférieur à 300.000€. Le premier objectif est le financement de 120 à 150 jeunes entreprises sociales pour développer la filière et créer de nouveaux emplois.

En parallèle, le présent pacte est l'occasion de rappeler que la Région a développé un plan Starter ESS dont pourront bénéficier les acteurs de l'économie sociale et solidaire avec le plan Starter ESS dont pourront bénéficier les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Le pacte formalise les engagements suivants

- L'État et le Conseil régional s'engagent à apporter un soutien en ingénierie aux acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale afin de leur permettre de faire émerger une candidature pour une labellisation French Impact du territoire et ainsi financer leurs projets dans le cadre du fonds d'amorçage dédié.
- La Région soutiendra financièrement les projets de l'économie sociale et solidaire, qui créent des activités économiques créatrices d'emplois, et qui ne sont pas accompagnées au titre du Chéquier Starter.

ADAPTER LA FORMATION INITIALE AUX BESOINS DES MÉTIERS EN TENSION

Pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises du territoire, les services de l'éducation nationale s'engagent à adapter l'offre de formation scolaire.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Les services de l'éducation nationale promouvront, dans le cadre de l'orientation des élèves, la licence professionnelle Robotique et vision créée à Aulnoye-Aymeries pour la rentrée 2018.
- Le lycée professionnel de Jeumont sera revitalisé pour augmenter le nombre d'élèves inscrits
- L'offre de formation des Lycées de Fourmies et d'Hirson sera mise en cohérence dans le cadre de la réforme du lycée et de la rénovation de la voie professionnelle.
- Le dispositif de partenariat avec les entreprises permettant de recruter les élèves en alternance sera mis en place sur le territoire, à l'image de ce qui a été fait dans le Valenciennois.
- Les partenaires de la formation et l'État s'engagent à développer une offre de formation pour les métiers de l'aide à domicile pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Cette offre de formation tiendra compte de l'évolution des pratiques de l'aide à domicile, des métiers et des besoins du territoire. Elle permettra en outre de valoriser l'image de ces métiers.

ANTICIPER LA GENERALISATION DES EMPLOIS FRANCS ET DE «TERRITOIRES ZERO CHÔMEURS»

Au regard des difficultés d'emploi relevées sur le territoire, il est indispensable d'inciter les entreprises à recruter les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire. Cela permettra de favoriser l'insertion professionnelle de ces publics, souvent éloignés de l'emploi.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- L'État s'engage à mobiliser le service public de l'emploi en amont de la généralisation des emplois francs et de «territoires zéro chômeurs» afin de mettre en place ces dispositifs prioritairement en Sambre-Avesnois & Thiérache dès la fin de leur expérimentation.

FICHE ACTION N°4 PRÉPARER L'AVENIR EN ACCÉLÉRANT L'ENTRÉE DANS LA SEIEME RÉVOLUTIONS INDUSTRIELLE

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID : 059-215903923-20181219-DEL_134_2018-DE

METTRE EN PLACE LES OUTILS CONTRACTUELS ET DE FINANCEMENT ADAPTÉS

L'État soutiendra, avec la Région et la Chambre régionale de commerce et de l'industrie, la territorialisation et l'accélération du déploiement de la démarche Troisième révolution industrielle (TRI) en Sambre-Avesnois & Thiérache. Pour les actions visant à la valorisation non agricole des sous-produits de l'agriculture, les outils de financement du volet agricole grand plan d'investissement seront mobilisés.

Le pacte formalise les engagements suivants

Deux outils seront mis en place pour accompagner le développement de la TRI sur le territoire ainsi que pour 'accentuer la mise en œuvre des stratégies adoptées par les acteurs publics et privés dans le cadre des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). :

- Un contrat d'objectifs territorial pour l'accélération de la Troisième révolution industrielle (COTTRI) qui est en phase de finalisation. À ce titre, une enveloppe de 450 K€ sera allouée au territoire si tous les objectifs sont atteints à au moins 60% d'une part, et 3 des objectifs sont atteints à 100%
- Un contrat de transition écologique et solidaire (CTES) accélérateur de projets et concentrateur de crédits, qui permettra un soutien renforcé en ingénierie de projets au travers de la mobilisation prioritaire des services de l'État dans la réalisation et l'instruction des projets inscrits dans le Pacte, et des expertises de l'ADEME et du CEREMA.
- Le territoire sera érigé en démonstrateur du volet agricole du Grand plan d'investissement pour les actions visant à la valorisation non agricole des sous-produits de l'agriculture.

EXPLOITER L'IMPORTANCE RESSOURCE EN BOIS DU TERRITOIRE

La Sambre-Avesnois & Thiérache est le territoire le plus boisé de la région hauts-de-France (potentiel de 35.000T/an). Cette importante ressource en bois est un atout majeur pour entrer dans la TRI en installant dans les communes du territoire des chaufferies automatiques à bois déchiqueté qui permettront de changer le modèle énergétique actuel tout en valorisant un des éléments identitaire du territoire qu'est le bois. En outre, dans une logique d'économie circulaire, les déchets issus de l'entretien des haies bocagères et des espaces boisés doivent être valorisés, en particulier via le procédé de pyrolyse du bois qui permet de créer des matières premières totalement renouvelables (biocharbon, biohuile et biogaz) et que la Chambre d'agriculture de l'Aisne souhaite développer.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Dans le cadre du futur CTES, les pouvoirs publics s'engagent à soutenir le développement de la filière bois-énergie pour développer l'installation de chaufferies automatiques à bois déchiqueté dans les communes du territoire.
- La Région réalisera des opérations de construction et de rénovation de bâtiments sous maîtrise d'ouvrage publique mettant en œuvre des volumes de bois feuillus valorisés en circuits-courts.

SOUTENIR L'ÉNERGIE SOLAIRE ET LES RÉSEAUX DE CHALEUR

La Sambre-Avesnois & Thiérache compte de nombreuses friches industrielles que le territoire souhaite redynamiser à l'occasion de l'entrée dans la TRI en accueillant notamment des projets de centrales photovoltaïques. Dans le même esprit, le territoire du Val de Sambre est maillé par des entreprises et industries produisant d'importantes quantités de chaleur. Il s'agit en particulier des installations de Jeumont Electric, Framatome, AGC Boussois, MCA et Forgitall Dembiermont. La récupération de cette chaleur à des fins de chauffage domestique ou des usages industriels est une opportunité exceptionnelle. La commune de Maubeuge s'est déjà engagée dans une démarche de ce type en lançant un réseau de chaleur urbain.

Au-delà de la chaleur fatale produite par l'activité industrielle, l'étude régionale sur l'énergie de 2017 a souligné la présence, sur la commune de Jeumont, d'importantes nappes d'eau chaude (de 45° à 57°) situées à 500m de profondeur. La commune souhaite donc, avec le soutien du Conseil régional et de l'ADEME, étudier le potentiel offert par cette ressource afin de développer un projet de chauffage urbain collectif par réseau de chaleur et des applications industrielles.

Le pacte formalise les engagements suivants

- L'État appuiera les demandes des collectivités territoriales porteuses de projets de reconversion d'anciennes friches industrielles en centrales photovoltaïques auprès de l'EPF Nord-Pas-de-Calais pour qu'il assure le portage foncier et participe au financement de leur dépollution .
- L'ADEME et le Conseil régional s'engagent à participer au financement du projet de réseau de chaleur de Maubeuge sous réserve d'une validation de sa commission nationale des aides et du comité régional de programmation FEDER.
- Les pouvoirs publics s'engagent à identifier un porteur de projet pour développer, au-delà de la commune de Maubeuge, le process de récupération de la chaleur fatale produite par les industries du Val-de-Sambre puis à l'accompagner dans la définition et la réalisation de son projet, notamment en cofinancant les études nécessaires.
- L'ADEME s'engage à participer au financement de l'étude des besoins pour le développement de la géothermie à Jeumont au titre du fonds chaleur.
- L'ADEME s'engage à participer au financement de l'étude en vue de la réalisation du projet de centre aquatique de Fourmies, alimenté par un réseau de chaleur renouvelable.
- Un accompagnement sera apporté par l'ADEME et la CDC (via le PUCA) à la ville de Fourmies, pour financer les études nécessaires à ses projets troisième révolution industrielle.

VALORISER LA BIOMASSE VIA LA MÉTHANISATION, LA PYROLYSE DU BOIS ET LE BIORAFFINAGE

L'importance de l'agriculture en Sambre-Avesnois & Thiérache constitue un vecteur idéal pour l'économie circulaire via la méthanisation des effluents d'élevages et des déchets agricoles, la pyrolyse du bois et le bioraffinage des feuilles de betteraves sucrières (dont l'Aisne est le premier département producteur) voire de l'herbe. Cette démarche permettra d'accroître le revenu des agriculteurs, de réduire leur facture énergétique tout en facilitant le traitement de leurs déchets et de valoriser l'herbe non utilisée pour l'élevage .

Le pacte formalise les engagements suivants

- Pour développer la filière pyrolyse du bois et la filière bioraffinage dans l'arrondissement de Vervins, l'ADEME examinera ses capacités à soutenir financièrement une étude globale de faisabilité qui permettra d'évaluer le potentiel du territoire en la matière. L'ambition est d'aboutir à une filière opérationnelle avant la fin 2022.
- Les pouvoirs publics s'engagent à accompagner la réalisation d'unités de méthanisation agricole sur le territoire de l'arrondissement de Vervins via un appel à projets.

VALORISER LES EAUX D'EXHAURE DE CARRIÈRES POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le territoire de l'Avesnois est aujourd'hui confronté à une situation paradoxale. La période d'étiage rencontrée en 2017 a fait baisser les nappes d'eau au point que le risque de pénurie a entraîné des travaux d'urgence pour éviter la rupture d'approvisionnement en eau potable. Mais dans le même temps, l'exploitation des carrières génère le pompage et le rejet de 20M de mètres cubes d'eau par an. Pour pallier à ce problème, NOREADE, opérateur public de production et de distribution d'eau potable, en partenariat avec les sociétés Eurovia et Bocahut, mène une démarche pour valoriser l'eau d'exhaure des carrières.

Le pacte formalise l'engagements suivant

- Sous réserve du respect des impératifs et précautions d'ordre sanitaire, l'État s'engage à accompagner NOREADE dans la réalisation de ce projet, notamment en désignant, sans délais, un hydrogéologue agréé. Les services du ministère de la santé et de l'ARS apporteront tout conseil juridique a NOREADE afin que celui-ci soit en capacité de faire aboutir le projet dans un délai de deux ans.

FICHE ACTION N°5 PROTÉGER LES PLUS FRAGILES EN PRÉVENANT ET EN LUTTANT CONTRE LA PAUVRETÉ

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID : 059-215903923-20181219-DEL_134_2018-DE

PLACER LE TERRITOIRE AU COEUR DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La Sambre-Avesnois & Thiérache présente des caractéristiques socio-économiques qui entrent en plein dans le champ des mesures prévues par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Gouvernement en septembre 2018. La pauvreté, le chômage, les jeunes non insérés et les grossesses précoces y sont surreprésentés. Par conséquent, les pouvoirs publics souhaitent agir.

Le pacte formalise les engagements suivants

- L'État et les collectivités s'engagent à placer la Sambre-Avesnois & Thiérache au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les orientations de cette stratégie feront l'objet de déclinaisons locales en s'appuyant sur les propositions des collectivités. Il s'agira en particulier d'agir dès le plus jeune âge (stratégie renforcée d'insertion des bénéficiaires du RSA par une politique incitative d'accès et de retour à l'emploi, développement des dispositifs de garde d'enfant, de soutien à la parentalité, d'hébergement et d'insertion des jeunes issus de l'ASE, de tarification sociale dans les cantines scolaires ou encore de lutte contre le surendettement).

AMÉLIORER LE REPÉRAGE PUIS L'INSERTION DU PUBLIC « INVISIBLE »

L'éloignement durable de l'emploi produit un effet de décrochage pour les personnes qui en sont victimes. Celles-ci se retrouvent en situation de rupture avec les institutions et ne peuvent plus bénéficier des bénéfices de l'emploi en termes d'insertion sociale et d'épanouissement personnel. Il est donc primordial d'aller à la rencontre de ces publics pour les remobiliser et leur permettre d'accéder à un accompagnement vers une formation ou un emploi

Le pacte formalise les engagements suivants :

- Mettre en œuvre la démarche de « d'aller vers » les publics invisibles en s'appuyant sur les organismes qui assurent un travail remarquable dans le champ social, notamment le GIP « Réussir en Sambre-Avesnois », l'association TAC TIC Animation (La Capelle 02), qui ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2018 par la DIRECCTE, ou encore l'association Vitamine T.

RENFORCER LE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ESS PAR L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Avec près de 35.000 demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) inscrits à Pôle Emploi, le territoire Sambre-Avesnois & Thiérache figure parmi les zones d'emploi où le taux de chômage est le plus élevé en France (+ de 15%). Cette situation est aggravée par une part importante de chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus d'un an à Pôle Emploi) qui concerne 1 personne sur 2. Par ailleurs, le public féminin est beaucoup plus présent dans la demande d'emploi sur le territoire qu'il ne l'est dans les Hauts de France. **Afin d'agir sur la lutte contre le chômage de longue durée, le secteur de l'IAE sera mobilisé**, à la fois car il s'agit d'un secteur à la jonction du développement de nouvelles activités et de l'insertion des publics en difficulté, et parce que c'est un secteur très présent dans les territoires ruraux.

Le pacte formalise l'engagement suivant :

- L'État mobilisera en 2019 des moyens en matière d'insertion par l'activité économique qui représenteront 17% de l'enveloppe régionale, à l'image de ce que la région Hauts-de-France reçoit, elle-même, sur l'enveloppe nationale. L'État cherchera en outre à maintenir cet effort pour les deux années suivantes.

LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

La région Hauts-de-France figure parmi les régions les plus touchées par l'illettrisme, avec plus de 400.000 femmes et

hommes concernés, notamment dans les zones rurales. Le territoire Sambre-Avesnois touché. À ce titre, des efforts spécifiques seront portés pour soutenir les opérateurs qui permettront également de valoriser la candidature du Département du Nord au statut de territoire contre l'illettrisme au niveau national.

Le pacte formalise les engagements suivants

- L'Etat soutiendra, en stabilisant leur financement (à hauteur de 300K€ sur trois ans), la lutte contre l'illettrisme conduite par les associations Mots et merveilles (Aulnoye-Aymeries, 59) et TAC-TIC Animation (La Capelle, 02) qui réalisent un travail remarquable. En outre, l'Etat établira pour le territoire une cartographie de l'offre de formation et d'accompagnement afin de mieux informer et de mieux orienter vers les acteurs de proximité compétents.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La situation des femmes en Sambre-Avesnois & Thiérache est préoccupante. Le taux de grossesses précoces est très élevé, ce qui entraîne une baisse significative de la scolarisation des filles. Concernant l'accès à l'emploi et les violences faites aux femmes, les indicateurs sont également davantage dégradés que sur le reste du territoire régional et national.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Créer des « cordées de la réussite des femmes » pour valoriser les réussites féminines sur le territoire et provoquer un effet d'entraînement.
- Mettre en place «réussir aussi pour elles», action mise en oeuvre par le GIP «réussir en Sambre-Avesnois» et qui accompagne des femmes en insertion vers les métiers industriels grâce à des partenariats avec les entreprises.

Faire du territoire un démonstrateur du plan de lutte contre les violences faites aux femmes. A cet effet :

- Faciliter la réinsertion des femmes victimes de violences, en développant des conventions de partenariat entre les associations d'accueil de femmes victimes de violences, Pôle Emploi et des entreprises locales.
- Développer le « dépôt de plainte en ligne » pour les personnes victimes de violences conjugales, notamment par le biais d'une plateforme de signalement en ligne et déployer des campagnes de communication en milieu rural afin de lutter contre les violences faites aux femmes.
- Mettre en place les « contrats locaux de lutte contre les violences » afin de permettre un meilleur repérage des victimes par un travail en réseau des professionnels de la santé, de la justice, de l'éducation, des forces de l'ordre et du tissu associatif.

RENFORCER LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La paupérisation constatée sur le territoire est exacerbée dans les 11 quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'engagement des partenaires financiers dans le cadre du contrat de ville doit être renforcée, aussi bien dans l'accompagnement des porteurs de projets que dans le soutien financier des actions. L'objectif est de corriger les inégalités subies par les habitants de ces quartiers.

Le pacte formalise l'engagement suivant :

- Dans le cadre des contrats de ville des arrondissements d'Avesnes-sur-Helpes et de Vervins, l'État s'engage à travailler au développement d'une action pour créer des passerelles entre le monde rural et les habitants des quartiers en politique de la ville. L'objectif est double : acculturer les habitants des quartiers prioritaires au monde rural et offrir un spectre plus large de perspectives d'insertion professionnelle à ce public.

MOBILISER DAVANTAGE LA GARANTIE JEUNES

Avec un tiers des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation sur le territoire, la mobilisation renforcée des outils mis en place pour l'insertion de la jeunesse est nécessaire de la part des pouvoirs publics.

Le pacte formalise l'engagement suivant :

- En 2019, le nombre de garanties jeunes sera augmenté pour la région hauts-de-France. Une part de cette augmentation sera attribuée aux jeunes sortants de l'ASE sur le territoire de la Sambre- Avesnois & Thiérache.

CREER DEUX NOUVEAUX CENTRES SOCIAUX

Certaines zones du territoire particulièrement sensibles en matière de précarité et de difficulté d'accès à un centre social. A l'occasion de l'accroissement des quartiers reconnus prioritaires au titre de la politique de la ville, deux nouveaux centres sociaux seront créés.

Le pacte formalise l'engagement suivant :

- Deux nouveaux centres sociaux seront créés sur le territoire, un à Avesnes-sur-Helpe et un à Fourmies

CREER UNE MAISON DES ADOLESCENTS DANS L' AISNE

Dans le département de l'Aisne, et plus particulièrement dans l'arrondissement de Vervins, il n'y a pas de Maison des adolescents alors même que le besoin la matière est avéré.

Le pacte formalise l'engagement suivant :

- Une Maison des adolescents sera créée au plus tard en 2021 dans le département de l'Aisne, sur le territoire de l'arrondissement de Vervins.

CONFORTER L'OFFRE DE SOINS HOSPITALIÈRES SUR LE TERRITOIRE

En Sambre-Avesnois, la vétusté du CH de Maubeuge (bâtiment principal de 55 ans) est source de problèmes de prise en charge et de surveillance des patients. Elle induit également de graves carences en termes de sécurité.

En Thiérache, les trois centres hospitaliers d'Hirson, de Le Nouvion et de Vervins proposent une offre médicale qui n'est pas mise en cohérence. Une complémentarité doit donc être recherchée pour tirer le plein potentiel de ces infrastructures de santé.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Construire un ouvrage immobilier hospitalier (242 lits et 23 places) sur un nouveau site fonctionnel et opérationnel pour les patients et les professionnels. **Le coût total du projet s'élève à 115M€, il est accompagné à hauteur 40M€ par des aides régionales attribuées par l'Agence Régionale de Santé.** La fin prévisionnelle des travaux est prévue fin 2020, pour une mise en service du nouvel hôpital de Maubeuge début 2021.
- Rédiger un projet médical commun pour les trois établissements de Thiérache (Vervins, Hirson, Le Nouvion). Validé par l'ARS, ce projet permettra d'élaborer une offre médicale et médico sociale cohérente et complémentaire pour le territoire, intégrant les adaptations organisationnelles et architecturales subséquentes dans un modèle médico-économique soutenable.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES MAISONS DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLES

Les MSP favorisent l'exercice coordonné de la médecine de ville. Elles permettent une prise en charge la plus globale possible des patients et correspondent aux souhaits des professionnels qui ne souhaitent plus aujourd'hui exercer seuls.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- Accompagner 8 nouveaux projets de MSP répartis sur le territoire de la Sambre-Avesnois (Jeumont, Sains-duNord / Etroeungt, Maubeuge, Avesnes-sur-Helpe, Cartignies) et de la Thiérache (Vervins, Montcornet, Hirson). À ce jour, ces projets présentent des états d'avancement différents, certains au stade de l'expression, d'autres en cours de labellisation ou de mise en activité prochaine. L'ARS accompagne, y compris financièrement, les porteurs pour élaborer le projet de santé de la MSP et peut aussi financer le système d'information et son utilisation. Au total, cet accompagnement financier pourrait s'élever à 450.000€. En outre, sur le volet investissement, chaque MSP peut bénéficier d'un montage pouvant mobiliser un pluri-financement Etat / collectivités.

FAVORISER L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

La Sambre-Avesnois & Thiérache est un territoire peu dense en professionnels de santé, à la fois en médecine de ville et en médecine hospitalière (dans les hôpitaux, plus de 50% des médecins sont titulaires de diplômes étrangers). L'État s'engage donc pour lutter contre la désertification médicale et favoriser l'installation de jeunes médecins tant dans l'offre de soins de premier recours que dans l'exercice hospitalier.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Accroître les offres de stage en médecine générale pour les internes en s'appuyant sur les pools de maître de stage animés par les unités pédagogiques locales. Faciliter l'accueil de ces internes en participant financièrement à l'offre de solutions d'hébergement
- Abonder le Fonds santé de l'association « Initiative Aisne » qui finance des prêts à taux zéro pour les créations de cabinets médicaux dans l'arrondissement de Vervins.

- Faciliter l'installation de médecins dans les établissements de santé en participant à la formation post-internat des assistants à temps partagé.

DÉVELOPPER LA TÉLÉ-MÉDECINE ET L'E-SANTÉ

La Sambre – Avesnois & Thiérache est un territoire à faible densité médicale. Pour tâcher de remédier à cette situation, en sus du développement de nouvelles implantations physique et des dispositifs incitatifs à l'installation de professionnels de santé, le Plan régional de santé des Hauts-de-France prévoit le déploiement de la e-santé, dont la télémédecine. En cohérence avec la stratégie régionale e-santé et son schéma directeur régional (SDRSIS), le territoire de la Thiérache est désigné territoire d'accompagnement privilégié et prioritaire des projets territoriaux de télémédecine.

A ce titre, le déploiement de la télémédecine et de l'e-santé en Hauts-de-France sera effectué en priorité sur le territoire. L'accompagnement des structures suivantes sera notamment recherché :

- Accompagner la MSP « les Hirondelles (Le Nouvion en Thiérache) dans le déploiement de son projet médical visant à développer la Télé-dermatologie.
- Accompagner les 4 MSP du Sud-Avesnois dans le déploiement de la téléconsultation plaies complexes au domicile.
- Déployer la téléconsultation dans les EHPAD de la Vallée au blé, de La Capelle, de Buironfosse, d'Origny en Thiérache et de Rozoy-sur-Serre, avec un objectif de généralisation sur le territoire.
- Le financement global de ces différentes actions représente une dépense de 500.000€ pour l'ARS.

COUVRIR LE TERRITOIRE EN ÉQUIPES MOBILES PSYCHIATRIE / PRÉCARITÉ

En l'état actuel des choses, le territoire de la Sambre-Avesnois & Thiérache n'est pas entièrement couvert en équipes mobiles psychiatrie précarité. Ces équipes vont à la rencontre des personnes en difficulté, faisant face à des troubles psychiatriques et à des difficultés sociales, afin de les accompagner. Aussi, au regard de leur utilité sociale avérée, le présent pacte est l'occasion d'augmenter leur présence sur le territoire.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- Une équipe mobile psychiatrie précarité sera créée à Hirson
- L'équipe mobile psychiatrie précarité de Maubeuge sera renforcée par du temps infirmier supplémentaire.

FAVORISER LES COMPORTEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

Face à une espérance de vie inférieure aux moyennes nationales et régionales et une présence importantes de comportements défavorables à la santé, l'ARS souhaite se mobiliser pour diffuser les bons réflexes dès le plus jeune âge, lutter contre les addictions et renforcer le dépistage des maladies graves. Pour conduire ces actions, l'ARS mobilisera 2M€ fléchés spécifiquement pour la Sambre-Avesnois & Thiérache. Ils serviront notamment à :

- AGIR DÈS LES PLUS JEUNE ÂGE

Intervenir dès le plus jeune âge par des actions de promotion et d'éducation à la santé, c'est augmenter les chances d'induire des comportements favorables à la santé, pour inverser, à terme, la tendance.

À ce titre, le présent pacte vise à renforcer les compétences psycho-sociales dès le plus jeune âge pour favoriser le développement global des enfants, à renforcer l'accès au dépistage des troubles sensoriels et langagiers, à promouvoir une alimentation saine et à lutter contre les addictions chez les adolescents.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Renforcer l'accès des jeunes enfants à un dépistage précoce des troubles sensoriels et langagiers.
- Développer les compétences psycho-sociales.
- Promouvoir et soutenir l'éducation alimentaire de la jeunesse et l'activité physique.
- En matière de lutte contre les addictions, renforcer l'intervention des CJC sur le territoire, en structurant des partenariats avec les établissements accueillant des jeunes.

- RÉDUIRE LE TABAGISME

Le tabagisme, première cause évitable de mortalité, est un reflet des inégalités sociales en santé. Les territoires de l'Avesnois et de la Thiérache, du fait de leur situation socio-économique, sont particulièrement touchés : en 2016, le taux de mortalité lié au tabac (cancer trachée, bronches et poumons, BPCO, cardiopathies ischémiques) était, comparé à la moyenne française, supérieur de plus de 20% sur le territoire de proximité de Guise-Hirson et de plus de 27% sur la Sambre-Avesnois.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Soutenir les femmes enceintes et leur entourage dans l'arrêt du tabac en développant davantage les programmes d'accompagnement à l'arrêt tel que celui mené avec la maternité du CH de Maubeuge.
- Proposer systématiquement une démarche de sevrage tabagique et un accompagnement, avant et pendant le séjour dans les établissements hospitaliers, les établissements médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap, et les structures prenant en charge des jeunes placés sous-main de justice.
- Développer des programmes d'actions spécifiques vers les populations bénéficiaires des aides sociales, et des modalités d'intervention innovantes prenant en compte l'environnement de la personne.

- ACCOMPAGNER VERS LES OFFRES DE DÉPISTAGE DES CANCERS

Sur les arrondissements d'Avesnes et de Vervins, la surmortalité par cancers et maladies cardio-vasculaires est prégnante. Elle reste plus élevée qu'au niveau national et régional. Ces indicateurs très défavorables incitent à déployer des dispositifs particuliers vers les populations les plus fragiles.

Le pacte est donc l'occasion de s'engager pour accompagner les personnes les plus éloignées du système de soins, vers les dépistages organisés des cancers du sein, du colorectal et du col de l'utérus.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- Accompagner les personnes les plus fragiles et les plus éloignées du soin vers les offres de dépistage, par un dispositif d'animation territoriale renouvelé, porté par l'ARS et les CPAM du Hainaut et de l'Aisne en ciblant les cantons prioritaires.

ACCOMPAGNER LES ÉCOLES RURALES

Dans l'arrondissement de Vervins comme dans celui d'Avesnes-surHelpe, la démographie scolaire est en baisse. Pour y faire face, les services de l'éducation nationale s'engagent à accompagner les communes du territoire dans leur réflexion sur l'évolution de l'offre scolaire.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Élaborer avec les communes du territoire de la Thiérache un schéma pluriannuel d'évolution de l'offre scolaire.
- Soutenir les emplois dans les communes s'engageant dans des réorganisations structurelles et pédagogiques de leurs réseaux d'écoles.
- Faire vivre avec les communes de la Sambre-Avesnois la charte de ruralité visant à garantir un taux d'encadrement favorable aux écoles concernées par une baisse de la démographie scolaire.

GARANTIR À TOUS LES ÉLÈVES LA MAÎTRISE SOLIDE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX À L'ENTRÉE EN 6ÈME

Le territoire est marqué par des facteurs importants de risque d'échec scolaire et l'illettrisme y est encore trop présent. Face à cela, les services de l'éducation nationale souhaitent se mobiliser et étendre le dispositif de dédoublement des classes de CP et de CE1 qui, pour l'instant, ne bénéficie qu'aux écoles situées en zones d'éducation prioritaires.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Expérimenter le dédoublement de classes de grande section de maternelle en priorité en REP+ afin de mieux préparer les enfants à l'apprentissage de la lecture dès la rentrée 2019. Cette action mobilisera au moins 19 ETP de l'éducation nationale.
- Proposer aux équipes de toutes les écoles du territoire l'expérimentation d'apprentissage intégrale de la lecture proposée pour le moment aux seules de CP de REP+ dans la région académique.

MIEUX ACCOMPAGNER L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

La réticence à la mobilité constatée sur le territoire est source de nombreuses orientations par défaut, conduisant souvent à l'échec scolaire et au décrochage. Cette réticence est due à la fois à des difficultés matérielles de transports et à un frein psychologique qu'il convient de lever. A cette fin, les services de l'éducation nationale souhaitent s'engager.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- Un parcours d'éducation à la mobilité sera expérimenté sur le territoire afin de préparer les jeunes à la mobilité nécessaire pour une orientation réussie.

RAMENER AU DIPLÔME LES ÉLÈVES AYANT DÉCROCHÉ

En Sambre-Avesnois & Thiérache, 30 % des jeunes ne sont ni en emploi ni en formation. Sur l'ensemble de la population active, 56 % n'a pas le baccalauréat. Cette situation de décrochage massif implique de développer des solutions. La formule des Micro-lycées, c'est-à-dire une formation adaptée pour les décrocheurs en vue de leur faire obtenir le baccalauréat, est particulièrement adaptée. Il n'en existe pour le moment que deux, l'un à Amiens et l'autre dans le Bassin minier.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- En écho au micro-lycée de St-Quentin, un Micro-lycée sera créé dans la commune de manière adaptée les jeunes décrocheurs et les conduire à l'obtention du baccalauréat.

PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE AUX LYCÉES SOUHAILANT S'ORIENTER VERS DES ÉTUDES LONGUES ET SÉLECTIVES, EN PARTICULIER DANS LES DOMAINES DE LA MÉDECINE ET DE L'ENSEIGNEMENT

Le territoire fait face à une double difficulté. D'une part peu de lycéens font le choix de s'orienter vers des études longues et sélectives pour des raisons de réticence à la mobilité et, d'autre part, une carence en personnels de santé et d'enseignement est constatée. Les pouvoirs publics souhaitent donc s'engager pour permettre la réussite scolaire des élèves du territoire. Cet engagement est aussi un pari sur l'avenir : en ayant leurs attaches familiales et sociales dans la région, ces futurs professionnels seront d'autant plus enclins à s'y installer. Dans le domaine de la santé, la démarche s'appuiera sur le dispositif « Excellence santé », développé par le rectorat et l'ARS, qui est déjà présent à Hirson (lycée Joliot-Curie). Dans le domaine de l'enseignement, le dispositif est à créer.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Le dispositif « Excellence santé » mis en place au Lycée Joliot-Curie d'Hirson sera étendu à d'autres lycées de la Sambre-Avesnois & Thiérache.
- Un système de parrainage équivalent sera également déployé pour susciter des vocations et aider à la réalisation de projets professionnels dans le domaine de l'enseignement.

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS LES ÉLÈVES DU TERRITOIRE À DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET CULTURELLES DE QUALITÉ

L'éducation nationale dispose en cette rentrée de deux outils pour permettre l'épanouissement général des élèves. Le parcours d'éducation artistique et culturel d'une part, et le Plan mercredi déployé cette année, d'autre part. Pour le moment, les élèves du territoire sont bien souvent obligés de se déplacer pour aller trouver l'offre culturelle tandis que le niveau d'activité mobilisable pour le plan mercredi s'avère moins attractif que dans les zones plus favorisées. Le présent pacte est par conséquent l'occasion, pour les services de l'éducation nationale, de s'engager pour garantir que tous les élèves de la Sambre-Avesnois & Thiérache bénéficient d'un niveau de prestation de qualité.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Les inspecteurs de circonscriptions accompagneront les collectivités dans l'élaboration de leurs PEDT rénovés afin de garantir un haut niveau dans la qualité des prestations proposées aux élèves dans le cadre du Plan mercredi.
- Les services de l'éducation nationale se mobiliseront pour développer une offre d'animation culturelle et artistique directement sur le territoire. Notamment, un effort particulier sera conduit en matière d'accueil d'artistes en résidence dans les établissements scolaires.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES INTERNATS

L'internat peut représenter un atout déterminant pour la réussite scolaire et l'intégration sociale de nombreux enfants et adolescents. Deux établissements de l'arrondissement de Vervins disposent d'un internat : le lycée polyvalent Joliot-Curie d'Hirson qui présente une offre de formation professionnelle, générale et technologique dans les secteurs tertiaire et industriel, ainsi que le collège Condorcet de Vervins comportant deux unités locales d'inclusion scolaire à destination des élèves en situation de handicap et une section d'enseignement général professionnel et adapté. Ces deux établissements s'engagent dans une politique de promotion de leur internat que les pouvoirs publics s'engagent à soutenir.

Le pacte formalise les engagements suivants

Les services de l'éducation nationale soutiendront la promotion des internats du territoire et renforceront leur attractivité par :

- La consolidation des projets de vie à l'internat.

- L'amélioration du cadre de vie, en concertation avec les collectivités territoriales
- La consolidation de l'accompagnement scolaire au bénéfice de tous les internes, « faits » pour tous les collégiens.
- l'accueil d'élèves repérés fragiles par les services sociaux du conseil départemental dans le cadre de la protection de l'enfance et leur accompagnement par l'équipe éducative du collège et les services de l'aide sociale à l'enfance, dans une démarche conjointe de soutien à la persévérance scolaire.
- Un soutien aux démarches de communication à l'attention des élèves et des familles.

EXPÉRIMENTER UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE PROXIMITÉ

La Sambre-Avesnois sera démonstrateur d'une expérimentation académique en matière de GRH.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- Le bassin de Sambre Avesnois fera l'objet d'une expérimentation académique pour mettre en place une **GRH de proximité** visant à la fois l'amélioration du suivi individuel des agents, l'accompagnement des cadres de l'Education nationale ainsi que la stabilisation des personnels nouvellement nommés, issus pour la plupart de la métropole lilloise.

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

On constate sur le territoire une réticence à la mobilité des élèves après leur bac qui freine l'accès de ces derniers aux études supérieures. Pourtant, l'Université de Valenciennes est toute proche. Le rectorat et l'université souhaitent donc, sur la base d'une étude d'opportunité, mettre en place un parcours de formation hybride (en ligne dans les tiers-lieux et physique à Valenciennes) sur le territoire.


Dans le même temps, le présent pacte est l'occasion pour les services de l'État en charge de l'éducation de s'engager, en lien avec les collectivités, pour renforcer l'équipement numérique des établissements scolaires et pour développer un environnement numérique de travail (ENT) dédié au territoire.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Réaliser sans délais une étude sur le comportement des élèves post-bacs sur le territoire et mettre en place un parcours de formation universitaire hybride (numérique et physique) qui s'appuiera sur les tiers-lieux numérique du territoire.
- Créer un Fablab numérique dans l'école Simone Weil à Sains les Richaumont. (arrondissement de Vervins).
- Déployer un ENT dédié et adapté aux élèves de la Sambre-Avesnois et Thiérache, à l'image de l'ENT du Bassin minier. Le coût de ce déploiement est de 20.000€ par an .
- Accompagner les collectivités et les établissements éligibles à l'appel à projet Écoles numériques innovantes et ruralité (ENIR) dans le montage de leurs projets en leur offrant un soutien en ingénierie.
- Mettre à disposition des écoles les moins équipées des « packs de secours » en équipement numérique à la fois pour les élèves et leurs parents. Ces équipements permettront notamment d'accéder à l'ENT. Il s'agira de prêts qui permettront aux écoles de proposer d'équipements de première nécessité en attendant que les communes concernés prennent le relai.

FICHE ACTION N°8

RENFORCER ET MODERNISER LA PRÉSENCE DES SERVICES PUBLICS

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 
ID : 059-215903923-20181219-DEL_134_2018-DE

CONSTRUIRE UN NOUVEAU COMMISSARIAT À AULNOYE-AYMERIES

Les locaux de l'actuel commissariat d'Aulnoye-Aymeries sont vétustes, inadaptés et de capacité insuffisante. Afin d'améliorer les conditions de travail et le fonctionnement des services de police, un nouveau commissariat sera construit sur le site de la « Maison Viala », situé dans le centre-ville de la commune, pour un coût estimé à 4,2M€.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- L'État s'engage à construire un nouveau commissariat à Aulnoye-Aymeries en lançant dès 2019 les études préalables pour un montant de 100K€. L'opération immobilière sera inscrite au plan immobilier triennal du Ministère de l'Intérieur.

RENOUVELER LE PARC IMMOBILIER DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Engagée dans une dynamique de renouvellement de son parc immobilier, la gendarmerie nationale a inscrit dans le programme pluriannuel d'investissement du Ministère de l'Intérieur 2018-2020 la rénovation de la caserne domaniale de la compagnie d'Avesnes-sur-Helpe.

Le pacte formalise les engagements suivants

- L'État s'engage à réaliser la rénovation de la caserne domaniale d'Avesnes-sur-Helpe soit des travaux d'un montant d'1,6M€.
- Deux nouvelles casernes de gendarmerie seront implantées, sur les communes de Trélon et de Solre-le-Château.

RENFORCER LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Les enjeux de sécurité et les priorités données à la lutte contre la radicalisation sur la commune de Maubeuge invitent à renforcer la présence des forces de sécurité sur la voie publique et les dispositifs de prévention de la radicalisation.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- L'État s'engage à classer les quartiers de Sous-le-Bois (Maubeuge / Louvroil) et l'Épinette (Maubeuge), en Quartiers de reconquête républicaine avec un renfort de fonctionnaires de police.

IMPLANTER UNE MAISON DE L'ÉTAT À AVESNES-SUR-HELPE

L'implantation des services de l'État sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe est dispersée. Des gains d'efficacité et de cohérence de l'action publique seront donc recherchés en procédant à leur regroupement dans un site unique baptisé maison de l'État.

Cette opération permettra de conforter la commune dans son statut de capitale administrative de l'arrondissement. Elle permettra également de tirer le plein potentiel de l'immeuble actuellement occupé par le centre des finances publiques qui n'accueille aujourd'hui que 35 agents alors que sa surface permet d'en accueillir 140.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- Le projet de Maison de l'État d'Avesnes-sur-Helpe sera officiellement lancé. Ce projet comporte la rénovation du bâtiment et le regroupement des services de la DDFIP59, de la DPJJ, du rectorat et de la sous-préfecture (notamment).

DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS ITINÉRANTS

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



Dans l'arrondissement de Vervins, la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise. Cette démarche innovante est particulièrement adaptée au maintien de la présence des services publics dans les territoires ruraux. Les pouvoirs publics souhaitent donc s'appuyer sur cette expérience et la valoriser afin de la reproduire ailleurs sur le territoire. En particulier, les EPCI du pays de Thiérache souhaitent se lancer dans la démarche, sous réserve d'une aide financière de l'État. Les projets qui seront conduits devront être en cohérence avec les schémas départementaux d'accessibilité aux services publics.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- L'État s'engage à accompagner les projets de création de MSAP itinérantes portés par les EPCI du territoire en mobilisant les financements DETR et DSIL au titre de l'investissement (achat du véhicule) et les enveloppes FNADT et FIO au titre du fonctionnement dans la limite de 15K€ de FNADT par projet.

FICHE ACTION N°9

FAIRE FRUCTIFIER LES RICHESSES AGRICOLES ET NATURELLES, À TRAVERS UN NOUVEL ÉLAN D'ANIMATION, DE FORMATION ET DE MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS ET DES INITIATIVES

ENVISAGER L'EXTENSION DU PNR DE L'AVESNOIS À L'ARRONDISSEMENT DE VERVINS

La Sambre-Avesnois & Thiérache est un territoire dont la beauté de la nature et la qualité exceptionnelle des paysages résulte de la mise en valeur, par l'économie locale et en premier lieu l'agriculture, de ses ressources naturelles. Dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, le Parc naturel régional de l'Avesnois en est un acteur essentiel qui veille à articuler, dans l'accompagnement des acteurs, des objectifs tant, de développement économique, que de conservation, de promotion et de valorisation de ce patrimoine. Or, la continuité écologique, paysagère et culturelle excède les strictes limites administratives. Les pouvoirs publics étudieront donc l'opportunité d'étendre le périmètre du PNR de l'Avesnois aux communes situées l'arrondissement de Vervins.

Cette démarche permettrait d'unir l'ensemble de la Sambre-Avesnois & Thiérache autour d'un projet de territoire qui conjugue harmonieusement et efficacement développement économique, protection de la nature et affirmation de l'identité culturelle locale. En outre, elle offrira une échelle plus vaste et donc un impact plus important pour le développement des projets portés par le PNR.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- La Région prendra l'initiative de lancer les discussions sur l'extension du PNR de l'Avesnois aux communes de l'arrondissement de Vervins en associant l'Etat, les deux Départements, les communes et les EPCI concernés, afin d'envisager un consensus politique sur le sujet.

METTRE EN PLACE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET SOLIDAIRE

La diversité de l'agriculture en Sambre-Avesnois & Thiérache, son engagement dans des filières de qualité, et notamment l'agriculture biologique (9 % des surfaces en Avesnois, soit la plus importante des Hauts-de-France) constituent des atouts indéniables pour les acteurs de la filière agricole, que les pouvoirs publics s'engagent à soutenir pour amplifier leur valorisation. Dans la foulée de l'AOP Maroilles, il conviendra d'explorer les possibilités de nouveaux signes de qualité (démarche exploratoire à engager avec l'INAO) sans exclure de poursuivre les démarches de « marques » déjà initiées par le PNR, telles que par exemple, celle de la « Bleue de l'Avesnois » pour la viande bovine, ou celle concernant le jus de pomme « haute tige », ancrées sur la réhabilitation / valorisation de races/varieties anciennes.

En s'appuyant sur des démarches existantes (démarches collectives de commercialisation de type AMAP ou magasin de producteurs) mais aussi sur la présence des commerces de détails dont la pérennité est également questionnée, il s'agira de mailler le territoire de points de vente permettant une valorisation de proximité, que ce soit au bénéfice de la population locale, ou à celui de la population touristique (l'offre alimentaire locale étant alors un élément de l'attractivité de la destination).

À cette fin, les démarches engagées dans les deux arrondissements en vue de mettre en place un projet alimentaire territorial (PAT) seront accompagnées par les services de l'État, en cohérence avec le Programme national pour l'alimentation, en vue d'augmenter la valeur ajoutée de la production agricole, de développer les circuits de proximité et d'éduquer aux pratiques alimentaires durables et solidaires. En outre, pour permettre aux circuits-courts de se développer, l'État accompagnera également la création d'outils de transformation de taille raisonnable (légumerie par exemple).

Cadre de coordination et de mise en cohérence, la mise en place de PAT sera l'occasion de renforcer la dynamique d'animation et de mise en réseau des acteurs sur le territoire. L'enseignement agricole y sera également très associé, en tant qu'acteur de la restauration collective mais aussi parce qu'il est déjà impliqué dans la distribution des produits (plate-forme RHD à le Quesnoy). Par exemple, le lycée agricole de Fontaine-les-Vervins a, dans le cadre de sa mission insertion avec le CFPPA, relancé une activité de maraîchage et de production de poulets de chair avec comme objectif d'organiser une vente en circuit court.

Le pacte formalise les engagements suivants

- L'État s'engage à accompagner les démarches visant à élaborer dans les deux années à venir un projet alimentaire territorial et solidaire sur le territoire de la Sambre-Avesnois & Thiérache à partir des projets portés par le PNR de l'Avesnois et par le PETR du Pays de Thiérache, qui feront l'objet de candidatures à l'appel à projets annuel prévu dans le cadre du Programme national pour l'alimentation.
- L'État s'engage à soutenir le financement d'un restaurant solidaire et d'une légumerie solidaire sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Maubeuge-Val-de-Sambre pour un démarrage en 2020
- L'État et la Métropole européenne de Lille (MEL) concluront un accord pour organiser l'approvisionnement des restaurants administratifs de la MEL avec des produits agricoles issus de la Sambre-Avesnois & Thiérache.

DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION EN ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET CRÉER UN INTERNAT POUR LES ÉLÈVES

Parmi l'ensemble des établissements d'enseignement présents sur le territoire, l'enseignement agricole joue un rôle majeur dans l'accompagnement des projets du territoire (en particulier le PAT) : formation aux métiers à enjeu pour le milieu rural, pédagogies innovantes fondamentales dans la lutte contre le décrochage scolaire, connexions très fortes aux acteurs économiques et sociaux. Ainsi, il contribue de manière déterminante à l'insertion et la professionnalisation des jeunes du territoire. Deux sites d'enseignement agricole public sont présents sur l'Avesnois et un dans l'arrondissement de Vervins, chacun disposant d'une exploitation agricole. Ils constituent des atouts forts pour le développement et l'aménagement du territoire, qu'il est nécessaire de conforter.

Parmi ces sites, celui de Sains-du-Nord (Avesnois) est particulièrement attractif du fait de l'engagement de son exploitation agricole dans les démarches qualité et de valorisation de ses productions (ovine, bovine) via des circuits de proximité. L'implantation récente d'un espace-test dédié au maraîchage biologique, dans le voisinage immédiat de l'exploitation, offre la possibilité de développer son offre de formation dans le domaine de l'agriculture biologique.

De même, la création d'une filière d'enseignement supérieur court, dans le domaine de l'animation et du développement du milieu rural, constitue une perspective intéressante pour améliorer encore l'insertion professionnelle. Aussi, afin d'exploiter au maximum ce dynamisme, les pouvoirs publics s'engagent à soutenir l'enrichissement de l'offre de formation et à l'accompagner par la création d'une offre d'hébergement supplémentaire dont la vocation sera double : accueillir sur place des élèves afin de faciliter l'accès à l'enseignement agricole des jeunes de l'ensemble du territoire ; augmenter la capacité d'accueil touristique, le week-end et pendant les vacances.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Un certificat de spécialisation « agriculture biologique » sera mis en place et dispensé sur le site de Sains du Nord.
- Un BTS agricole « développement et animation des territoires ruraux » sera mis en place pour 2020 et dispensé sur le site de Sains-du-Nord, avec l'accord de principe déjà donné par la DGER.
- Un internat d'une capacité de 40 à 60 places et à double usage (accueil des élèves durant l'année scolaire et tourisme pendant les vacances) sera créé sur le site de Sains-du-Nord. Un terrain, d'ores et déjà identifié, sera mis à disposition par la commune. La construction représentera un coût total estimé par les partenaires entre 1,5 et 2 M€ avec un objectif de livraison à la rentrée 2020. L'Etat apportera un soutien financier en 2019 et en 2020 à hauteur de 250K€ par an.

FAIRE DU TERRITOIRE UN DÉMONSTRATEUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET AGRICOLE DU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

Le Grand plan d'investissement 2018-2022 (GPI) comprend un volet agricole de 5Md€ pour 5 ans à l'échelle nationale. Pour sa mobilisation au niveau régional, le présent pacte est l'occasion pour les pouvoirs publics d'ériger la Sambre-Avesnois & Thiérache en démonstrateur de la mise en œuvre de ce volet agricole du GPI. Les financements mobilisés serviront notamment à soutenir la valorisation non agricole des produits et sous-produits de l'agriculture.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- Le territoire de la Sambre-Avesnois & Thiérache sera érigé en démonstrateur de la mise en œuvre du volet agricole du Grand plan d'investissement 2018-2022, en particulier pour soutenir la valorisation non agricole des produits et sous-produits de l'agriculture.

ENTREtenir ET RENFORCER L'IDENTITÉ BOCAGÈRE DU TERRITOIRE

Le bocage est un élément identitaire fort de la Sambre-Avesnois & Thiérache qui associe prairies, haies, mares et vergers à hautes-tiges. Sous l'effet, notamment, de l'urbanisation et de la transformation des modèles agricoles, les couverts bocagers ont subi d'importantes dégradations.

Or, outre leur dimension identitaire, ils remplissent de précieuses fonctions écologiques (composante des trames vertes et bleues, réservoirs de biodiversité) qui ont un effet positif direct y compris sur la production agricole et participent à la prévention des catastrophes naturelles telles que les coulées de boues et les inondations. Par conséquent, les pouvoirs publics souhaitent s'engager pour permettre le maintien des couverts bocagers.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Les compensations environnementales au titre de la RN2 qui se feront sur le secteur de l'Avesnois renforceront l'image bocagère du territoire. L'Etat et la Communauté de communes du Coeur de l'Avesnois souhaitent amplifier cette évolution en réalisant des aménagements complémentaires à ceux qui seront menés à bien dans le cadre des mesures de compensation environnementales, comme la plantation de haies bocagères, d'arbres d'essences locales ou la restauration de mares prairiales asséchées.
- Le territoire fera l'objet d'un suivi particulier dans le cadre du dispositif régional « La nature en chemins », avec pour objectif de restaurer les linéaires de haies le long des chemins ruraux, communaux et intercommunaux.

PROMOUVOIR LES MÉTIERS DE LA FORÊT ET DE LA VALORISATION DU BOIS

La Sambre-Avesnois & Thiérache est l'espace le plus boisé du département du Nord. Cette importante présence du bois constitue un marqueur identitaire qu'il convient de mettre en valeur en promouvant les métiers de la forêt et de la valorisation du bois. Outre sa dimension identitaire, cette démarche sert également des fins de dynamisme économique et d'accroissement de l'emploi.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- La région identifiera les besoins de formation et d'emploi de l'ensemble de la filière, permettant d'orienter l'offre de formation continue des chefs d'entreprise, des salariés et des demandeurs d'emploi.

CRÉER UN PÔLE DES MUSIQUES ACTUELLES

Dans la lignée du succès du festival des Nuits secrètes (45.000 spectateurs en 2018), la ville d'Aulnoye-Aymeries et la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre portent un projet de pôle des musiques actuelles (PMA) qui a vocation à permettre, notamment, le soutien à la création professionnelle et amateur, l'éducation artistique et culturelle, la formation, le soutien à des résidences d'artistes et la diffusion musicale.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Un pôle des musiques actuelles sera créé à Aulnoyes-Aymeries avec la participation de l'Etat et du Conseil régional. Les services du ministère de la culture apporteront également un soutien au porteur pour la construction du projet artistique et culturel et pour obtenir la labellisation du site.
- La Région apportera un appui dans la définition du projet du PMA, notamment sous l'angle de la mise en réseau avec l'écosystème des musiques actuelles à l'échelle régionale et de la place du PMA dans cet écosystème.

VALORISER LE MUSVERRE DE SARS-POTERIES

Véritable chef-d'œuvre d'architecture contemporaine niché en pleine campagne, le Musverre est un équipement culturel exceptionnel qui rend hommage à l'industrie verrière. Les pouvoirs publics souhaitent s'engager pour le valoriser en aménageant la friche de l'Auberge fleurie située à proximité. Cet aménagement comprendra un espace de restauration, un site de promotion et de production des savoirs faire locaux et un espace d'accueil de manifestations culturelles.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- La Communauté de communes du cœur de l'Avesnois, le Conseil départemental et l'État s'engagent à se mobiliser pour faire émerger le projet visant à reconverter les 1,2ha de la friche de l'Auberge fleurie en complexe d'information touristique et d'hébergement.

DÉMOCRATISER LA CULTURE

Au regard du caractère dégradé des indicateurs socio-économiques du territoire, la démocratisation de la culture est essentielle. À ce titre, la DRAC agit à travers divers dispositifs contractuels (contrat local d'éducation artistique et culturelle, contrat territoire lecture par exemple) et les programmes Action cœur de ville des communes de la Sambre-Avesnois & Thiérache dont elle est signataire. Elle mobilise également le programme DEMOS, en lien avec la Philharmonie de Paris, sur 7 communes du territoire. Ces dynamiques méritent d'être amplifiées. En outre, la création récente des « Micro-folies » constitue un outil intéressant dont il convient de tirer le plein potentiel pour le territoire.

Le pacte formalise les engagements suivants

- L'État s'engage à renforcer la démarche par laquelle les établissements labellisés par le Ministère de la culture et les structures conventionnées par la DRAC inscrivent dans les cahiers des charges de leurs projets l'objectif de permettre aux publics issus de la géographie prioritaire d'accéder prioritairement au contenu de leur offre culturelle.
- Le programme DEMOS, d'éducation musicale à vocation sociale, sera maintenu sur 7 communes du territoire (Maubeuge, Jeumont, Neuf-Mesnil, Ferrière la Grande, Recquignies, Feignies et Louvroil) jusqu'en 2020.
- Deux Micro-folies seront créées à raison d'une par arrondissements. L'abonnement au réseau sera opéré via l'Établissement public de la grande halle de la Villette. L'État soutiendra le financement des projets via les crédits régionaux de droit commun. La DRAC apportera un appui en matière d'ingénierie.
- Dans le cadre de sa politique de conventionnement avec les opérateurs qu'elle accompagne sur ce territoire, la Région s'engage à porter une attention particulière à la place donnée aux projets d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, ainsi qu'aux démarches favorisant l'implication des habitants dans les actions culturelles menées.
- La Région étudiera le soutien au programme DEMOS sur ce territoire ainsi qu'au déploiement des Micro-folies dans le cadre des axes « Education et métiers » et « Vitalité des territoires » de sa politique culturelle.

METTRE EN RÉSEAU LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DU TERRITOIRE ET DE SES ALENTOURS

Le territoire dispose d'équipements culturels et touristiques de qualité que le projet de pôle des musiques actuelles d'Aulnoye-Aymeries viendra compléter. Dans les alentours, d'autres équipements de haut niveau sont présents à l'image de la Manufacture de St-Quentin et de la Cité de la Francophonie à Villers-Cotterêts. Pour renforcer leur potentiel, leur mise en réseau est indispensable. Il s'agit de mettre en cohérence les différentes programmations de ces différents lieux et de faire en sorte que les événements organisés individuellement comme les festivals de musique puissent trouver une résonance dans les autres lieux de création artistique et de vie culturelle.

Le pacte formalise les engagements suivants

- L'État accompagnera les collectivités et les établissements artistiques et culturels dans le développement d'un « cluster » de la culture.
- L'État et les collectivités co-construiront une action pour promouvoir Léo ferré et la poésie francophone dans le cadre de la future cité de la francophonie à Villers-Cotterêts.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA STATION TOURISTIQUE DU VAL-JOLY

La station touristique du Val-Joly est située au cœur du Parc naturel régional, entre lac et forêt. Elle propose de nombreuses activités de plein air et de loisirs. Toutefois, en dehors de la période estivale, cet équipement est insuffisamment valorisé. L'ambition du Conseil départemental, qui en propriétaire, est de développer le tourisme d'affaire afin de faire vivre le site toute l'année. La station possède déjà un centre de séminaire composé d'une salle de conférence (160 places) et trois salles de réunions donnant sur le lac. Il manque toutefois une offre d'hébergement à proximité permettant d'accueillir les touristes d'affaire.

Le pacte formalise l'engagement suivant

L'État et le Conseil départemental du Nord travailleront à l'implantation d'une offre d'hébergement destinée au tourisme d'affaire sur le site du Val-Joly.

FAIRE ÉMERGER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE PARTAGÉE

La Sambre-Avesnois & Thiérache doit trouver son positionnement touristique pour se démarquer des autres destinations. Il s'agit notamment de rationaliser l'offre existante, de la connecter et de provoquer des synergies entre les acteurs du tourisme afin de développer une offre coordonnée. Les points d'attractivité sont nombreux, il convient de les relier par un fil rouge touristique qui permette aux visiteurs de passer davantage de temps sur le territoire et d'en explorer toutes les facettes.

En outre, l'importance de l'agriculture sur le territoire et la présence du fromage de Maroilles, produit emblématique de la région, constituent un socle intéressant pour développer spécifiquement l'agrotourisme.

Le pacte formalise les engagements suivants

- Les collectivités locales et le Parc naturel régional, avec l'appui de l'État et d'Atout France, constitueront une équipe projet qui établira un diagnostic de l'offre touristique existante et de la répartition des rôles des divers acteurs touristiques (publics et privés), sur la base du travail préalablement engagé dans le cadre de « Destination Avesnois » et du « Pays de Thiérache ». Dans ce cadre, elle développera une stratégie partagée qui permettra de proposer une offre unifiée et de programmer chaque année des événements phares de promotion du tourisme, notamment dans les pays voisins par l'intermédiaire de l'agence Atout France.
- L'équipe projet comprendra notamment les acteurs de l'agrotourisme (association agritourisme et association des gîtes de France par exemple) pour développer les actions de type « caves ouvertes », « woofing » et dégustation de produits.

Le territoire couvrant le périmètre des arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins présente comme particularité commune de ne pas être né avec la révolution industrielle et de ne pas avoir disparu avec la reconversion des bassins industriels. Bien au contraire, l'important patrimoine disséminé sur cette zone témoigne d'une histoire forte, à dominante rurale mais également en partie industrielle, qu'il conviendrait sans doute de mieux valoriser tant aux yeux de ses habitants que de ses touristes.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU FORUM ANTIQUE DE BAVAY

Le forum antique de Bavay, qui constitue le cœur de l'antique cité des Nerviens, conserve d'importantes constructions qui lui confèrent un caractère quasi unique en Gaule. Il demeure l'un des plus grands fora galloromains connus à ce jour, après les fouilles effectuées entre le XVIII^e siècle et la fin des années 1970.

Le site a été remis par l'État au conseil départemental du Nord en 2008 qui le gère et assure son entretien. Toutefois, malgré un programme ambitieux de protection et de mise en valeur du forum, ce site ne reçoit que 30.000 visiteurs par an. Les pouvoirs publics souhaitent donc développer davantage l'attractivité de ce site en déployant un dispositif de protection des vestiges en construisant un nouveau musée et en implantant un centre de conservation et d'études. Cette démarche sera également l'occasion d'intégrer une muséographie du lapidaire ainsi qu'une scénographie d'interprétation permettant de renouveler l'offre de visite au public.

Le pacte formalise l'engagement suivant

- Les pouvoirs publics s'engagent à conduire les aménagements du forum antique de Bavay pour améliorer la qualité du site, notamment la construction d'une couverture pour le cryptoportique, pour protéger les vestiges. Le financement de ce projet (coût estimé actuellement à 10M€) sera réparti entre l'État (1M€), la Région (3,6M€ sur la totalité du coût de l'opération) et le Conseil département

SOUTENIR L'INSCRIPTION DES FORTIFICATIONS VAUBAN DE LE QUESNOY ET DES NÉCROPOLES MILITAIRES D'EFFRY ET LE SOURD AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Une démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des fortifications Vauban disséminées sur le territoire national a été initiée en 2008. À cette occasion, le comité du patrimoine mondial avait mentionné l'intérêt du site de Le Quesnoy pour figurer parmi les fortifications retenues.

L'État et la commune souhaitent donc se saisir de cette opportunité pour faire effectivement inscrire ce site parmi ceux qui seront inscrits au patrimoine mondial de l'humanité car il s'agit d'un des 12 les mieux conservés en France et qu'il est considéré comme l'un des plus représentatifs de son œuvre et les mieux préservés.

Dans le même temps, en Thiérache, une demande d'inscription au patrimoine mondial des nécropoles militaires d'Effry et Le sourd a également été enclenchée.

Le pacte formalise les engagements suivants

- L'État soutiendra la candidature de la ville de Le Quesnoy pour l'inscription de ses fortifications érigées par Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, de même que pour les nécropoles militaires d'Effry et Le sourd. En particulier, la DRAC accompagnera l'élaboration du dossier.
- La DRAC et la commune travailleront également pour classer ces fortifications en « site patrimonial remarquable » pour conforter cette démarche.

- LE PATRIMOINE DE LA PREMIÈRE RECONSTRUCTION

Terre de frontière et donc de conflits, la Sambre-Avesnois & Thiérache a été marquée par des destructions importantes durant la Première Guerre mondiale. Puis, la période de l'entre deux guerres a transformé ce paysage, lui apportant une forte dimension de patrimoine industriel, notamment ferroviaire, qui mérite l'intérêt.

Hirson et Aulnoye-Aymeries/Leval conservent ainsi deux typologies remarquables de cités ferroviaires et deux magnifiques tours Florentine construites par Gustave Umbdenstock, aujourd'hui sans destination. La commune de Buire, sur laquelle est implantée une de ces tours, souhaite valoriser ce patrimoine en créant un gîte atypique et / ou, un site d'escalade. Toutefois, ce projet exige au préalable de rénover la tour.

Il convient de souligner également que les travaux qui s'achèvent à la salle Sthrau de Maubeuge, remarquable témoignage de la qualité architecturale de l'Art Déco, posent la question de l'activité de ce lieu qui trouverait un sens en incluant une programmation dont la thématique tournerait – en complément et en partenariat avec la scène nationale du Manège – autour des formes produites dans les différentes disciplines et esthétiques (arts plastiques, cinéma, musique, danse...) durant l'entre deux-guerres.

- LES ÉGLISES FORTIFIÉES DE THIÉRACHE

Les églises fortifiées sont un élément identitaire important du territoire. Toutefois, ce patrimoine est insuffisamment entretenu et a tendance à se dégrader. La Communauté de communes de Thiérache du centre s'est donc engagée dans une démarche d'identification des sites les plus emblématiques et les plus dégradés afin de les rénover. Sept églises ont été plus particulièrement identifiées et 2 opérations de rénovation sont en cours de lancement (sur les communes de Plomion et d'Esqueheries).

- LES ANCIENNES ABBAYES DE MAROILLES, D'HAUMONT ET DE ST-MICHEL EN THIÉRACHE

Maroilles est un village à forte notoriété. Il est notamment connu pour son nom, identique à celui du fromage de renommée internationale et pour son moulin, objet de nombreux clichés largement diffusés (un monument emblématique du département du Nord). Les pouvoirs publics souhaitent donner une seconde vie au site de l'ancienne abbaye et du moulin pour y implanter le siège du PNR et un bureau d'office de tourisme.

A Hautmont, dans le cadre de la réouverture du canal de la Sambre, en parallèle de l'ouverture d'un port, les pouvoirs publics souhaitent s'engager dans un projet de réhabilitation de l'abbaye en vue de conforter le pôle touristique fluvial.

L'ancienne abbaye bénédictine de St-Michel en Thiérache, quant à elle, est classée monument historique. Elle est ouverte aux visiteurs et accueille un festival de musique baroque renommé chaque année en juin. Cet important édifice avait fait l'objet d'études de réhabilitation et de valorisation, mais faute de pouvoir définir un projet culturel cohérent, les travaux se sont limités au simple entretien.

Le pacte formalise les engagements suivants

La DRAC Hauts-de-France orientera de manière prioritaire pour les collectivités du territoire une enveloppe de 5M€ par an pendant 3 ans pour les interventions sur le patrimoine protégé du territoire. Ces fonds seront notamment fléchés vers les projets suivants :

- Rénovation de la tour Florentine de Buire située sur le territoire de la Communauté de communes des trois rivières
- Rénovation des églises fortifiées de Thiérache (notamment celles de Plomion, d'Esqueheries, de Priscoes, d'Englancourt, de Burelles, de Nampcelles-la-Cour et de Saint-Algis).
- Rénovation et requalification de l'ancienne abbaye de Maroilles et de son moulin afin notamment d'y accueillir l'extension des services du PNR de l'Avesnois. Ce projet est porté par la commune de Maroilles, la Communauté de communes du Pays de Mormal et le Parc naturel régional.
- Réhabilitation des abbayes d'Haumont et de St Michel en Thiérache.
- Nouveau parcours visiteurs du château fort de Guise.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

 SLO

ID : 059-215903923-20181219-DEL_134_2018-DE

En Outre, l'action suivant de valorisation du patrimoine de la 1ère reconstruction sera :

- L'État, à travers la DRAC, accompagnera la commune de Maubeuge pour concevoir des formes artistiques produites durant l'entre-deux guerres à destination de la salle Sthrau dont la rénovation s'achève.
- Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région étudiera l'opportunité d'accompagner ces différents projets à travers ses dispositifs d'intervention.

Le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois & Thiérache a vocation à être étendu à d'autres territoires du département de l'Aisne. Les objectifs poursuivis par cette extension seront adaptés en fonction des caractéristiques propres à chacun des bassins de vie concernés.

Les conditions du désenclavement de ces territoires seront explorées, tant sur le plan des infrastructures de transport que sur celui du numérique.

En particulier, la mise à deux fois deux voies de la RN2 sera poursuivie dans le prochain CPER de manière à offrir aux habitants de l'Aisne des conditions de déplacement sûres et à créer des opportunités de développement pour les territoires. Toutefois, dans le cadre du présent engagement spécifique pour le département de l'Aisne, l'Etat, la Région et le Département s'engageront à lancer les travaux de mise en 2x2 voies du sud de l'Aisne d'ores et déjà prévus dans le cadre du présent CPER, et à en assurer le financement au plus tard d'ici le début de l'année 2019.

Dans le même esprit, l'Etat et les collectivités se mobiliseront pour les petites lignes ferroviaires du département à l'image de celle reliant Hirson à Paris via Laon, Soissons et Villers-Cotterêts.

De manière générale, sera recherché le rayonnement du département par l'ensemble des voies de communication, qu'il s'agisse des routes, des autoroutes ou des voies ferrées.

L'ampleur des investissements va nécessiter un travail d'ingénierie et de programmation qui s'inscrira dans une démarche partenariale. Par ailleurs, des mesures expérimentales pourront être mises en oeuvre en matière de précarité (dans le cadre du plan pauvreté) ou de l'attractivité territoriale (économie, santé, éducation etc). Par conséquent, un contrat particulier pour l'ensemble du département de l'Aisne s'impose. Il sera mis en chantier très rapidement après la signature du Pacte, dont les partenaires reconnaissent le caractère innovant, original et mobilisateur.

M. Michel Lalande

Préfet de la région Hauts-de-France

M. Xavier Bertrand

Président du Conseil régional Hauts-de-France

M. Nicolas Fricoteaux

Président du Conseil départemental de l'Aisne

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID : 059-215903923-20181219-DEL_134_2018-DE

PACTE POUR LA RÉUSSITE

de la Sambre-Avesnois-Thiérache